

Université A.MIRA de Bejaia

**Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences
de Gestion**



Département des Sciences Commerciale

Mémoire de fin de Cycle

Pour l'obtention du diplôme de Master en Science Commerciales

Option : Commerce International et Logistique

THEME :

**Les mécanismes douaniers d'encouragement des exportations
hors hydrocarbure**

Cas de l'entreprise : LA SARL REIN DU FEUILLTAGE

PRESENTER PAR :

OUARET KAHINA.

ZAIDI LOUIZA.

ENCADRER PAR :

Mme : HALOUANE. S

Année universitaire : 2021/2022

REMERCIEMENTS

*Nous tiendrons a remercié avant tout le
BONDIEU pour nous avoir donné le courage, la
Volonté et les moyens de mener ce travail
Nous tenons à présenter nos remerciements avec
Une profonde reconnaissance et gratitude à nos
Parents.*

*Nous avons aussi le plaisir de remercier vivement
Notre encadreur Mme. halouane.S, pour son grand
Soutien, son orientation, et ses conseils.*

*Nous tenons à exprimer ma profonde gratitude et
Mes sincères reconnaissances à Mr. Kheloufi.N
L'inspecteur principal aux suivis des acquis à
Caution (régime douanier économique) pour sa
Bienveillance, ses suggestions et ses précieux
Conseils tout au long de notre travail.*

Sont oublier Mr.larbi.N.

*Enfin, je remercie vivement toute personne ayant
Contribué de près ou de loin à la réalisation de ce
Travail.*

Dédicace

C'est avec une profonde gratitude et sincères mots que je dédie ce modeste travail avant tout à mes chers parents la raison de ma réussite et de mon courage

Qui

Ont sacrifié leur vie pour ma réussite et pour arriver là, éclaire mon chemin par leur conseils judicieux.

A la mémoire de mon cher père Saddek et que son âme reposée en paix

A à la plus chère au monde ma mère Khoukha à qui je souhaite une longue vie

Ce travail et le fruit de vos sacrifices que vous avez consentis pour mon éducation et mes études

A mes chers frères : Amirouche et Zoubir

A ma chère sœur : Souhila et son mari Rami et son fils Wassim

A ma chère binôme Louiza

A mon chère : Mounir Sadoune

A ma chère copine Nawel

A ma chère cousine Djazia

Et a toutes leurs familles.

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail

A toute la promotion de commerce international et logistique.

A toute la famille OUARET et YAHIAOUI.

KAHINA

Dédicace

C'est avec une profonde gratitude et sincère mots que je dédie ce modeste travail avant tout à mes chers parents mon papa Abid et ma maman Farida la raison de ma réussite

et de mon courage Qui

Ont sacrifié leur vie pour ma réussite et pour arriver là, éclairé mon chemin par leur conseils judicieux.

J'espère qu'un jour je vais leur rendre un peu de ce qu'ils ont fait pour moi, que dieu leur prête bonheur et longue vie.

A mon très chère frère hamza et sa femmes Salma

A mon chère Mari Djamel Bellal et a toute sa famille.

A ma belle-sœur Wassila et ces deux enfants adorée bouchra et Rabah.

A mes chères grand parents.

A mes chères tentes Samia Noura Anissa Samia Linda et Soraya et leurs enfants.

A ma poupée Hanane et Sidra.

A mes chères petites Tarik, Adem, Wassim.

A tout ma famille et tous ceux qui m'aiment et que je t'aime.

A ma chers binôme Kahina et sa famille et surtout sa maman.

A tout la famille ZAIDI et ROUMANE

LOUIZA

Liste d'abréviation

ALGEX : l'agence nationale du commerce extérieur

ANEXAL : l'association nationale des exportations algérienne

BM : la banque mondiale

CAGEX : la compagnie d'assurance et de garantie des exportations

CCD : conseils de coopération douanière

CIC : la chambre de commerce international

CACI : la chambre algérienne de commerce et d'industrie

CNIS : centre national de l'information statistiques

CNUCED : la conférence de nations unies sur le commerce et le développement

CNUDCI : la commission des nations unies pour le droit commercial international

DA : dinars algériens

DD: droit des douanes

FMI : le fond monétaire international

FSPE : le fond spécial de promotion des exportations

IBS : l'impôt sur les bénéfices de société

IPAAC : inspection principale au suivi des acquis à coutions

L'ONU : Union européenne

OMC : l'organisation mondiale de travail

OMD : l'organisation mondiale des douanes

ORD : l'organe de règlement des différends

PME : petite et moyenne entreprise

RDE : règlement douaniers économiques

SAFEX : la société algérienne des foires et Exportations

TAP : la taxe sur l'activité professionnelle

TCLS : taxe parafiscale sur les ventes de céréales et légumes secs

TSA : exonération de la spécifique additionnelle

VF : suppression du versement forfaitaire.

Liste des tableaux et figures:

Tableau 1 : les actionnaires de la CAGEX.

Tableau 2 : comparaison entre le régime commun et de perfectionnement actif.

Liste des figures :

Figure N 01 : volume du commerce des marchandises dans le commerce mondial entre 2015 et 2020.

Figure N02 : croissance des exportations de services commerciaux en valeur par catégorie 2016 et 2020.

Figure N03 : répartition des importations et des exportations par zone géographique au cours des deux premiers mois de l'année 2020.

Figure N04 : l'évolution des exportations en Algérie de 2013 à 2020.

Figure N05 : évolution des exportations hors hydrocarbures.

Figure N06 : les exportations hors hydrocarbures par groupe d'utilisation par l'année 2020.

Figure N07 : la part des principaux produits hors hydrocarbures exportés en 2020.

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre :1 Aperçus sur le commerce extérieur
Introduction	5
Section 1 : les théories du commerce international.....	6
Section 2 : les facteurs déterminants et les organismes intervenants dans le commerce international.....	13
Conclusion.....	23
Chapitre 2 : les mécanismes douaniers économique
Introduction	25
Section 1 : généralités sur les mécanismes douaniers économiques	25
Section 2 : l'importance des mécanismes douanier et évolution du commerce international ..	35
Conclusion.....	40
Chapitre 3 : les exportations hors hydrocarbures en Algérie
Introduction	42
Section 1 : aperçu global sur les exportations hors hydrocarbures en Algérie.....	42
Section 2 : les organismes d'aide aux exportations hors hydrocarbures en Algérie.....	47
Conclusion.....	56
Chapitre 4 : analyse du mécanisme de perfectionnement actif pour la promotion des exportations hors hydrocarbures
Introduction	58
Section 1 : démarche suivie pour bénéficier du régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif.....	58
Section 2 : mode d'apurement de perfectionnement actif	67
Conclusion.....	70
Conclusion générale.	72

Introduction générale

Introduction Générale

L'échange international est le lieu de compétition des systèmes productifs nationaux. C'est là que se déterminent les possibilités de croissance économique. Les échanges extérieurs constituent un reflet d'une économie ou d'une région donnée, du niveau de son développement, de la nature et de l'importance de ces ressources ainsi que du degré de son insertion dans le marché international.

L'activité d'exportation est devenue une exigence incontournable du monde d'aujourd'hui soit pour l'Etat ou pour l'entreprise, qui se caractérise par une évolution rapide et multiforme du commerce mondial découlant de la réduction, voire d'élimination des barrières à l'échange.

Exporter n'est pas une tâche facile. L'entrée sur les marchés d'exportation nécessite des investissements spécifiques de prospection, d'adaptation de produit, d'apprentissage des normes techniques et des réglementations étrangères, etc. Exporter implique aussi des risques particuliers liés à la méconnaissance des marchés étrangers ou du risque pays. Ces difficultés expliquent que l'entreprise doit passer par un intermédiaire qui se chargera de la recherche des subventions pour mieux exporter. Les Etats devraient alors aider les entreprises qui ont l'intention d'exporter à se lancer à la conquête des marchés mondiaux.

Par ailleurs, l'entreprise doit passer par un intermédiaire qui se chargera de la recherche de régimes douaniers économiques, qui contribuent au développement de l'activité d'exportation, et des subventions pour mieux exporter. Les Etats devraient alors aider les entreprises qui ont développé ses activités en dehors des frontières nationales est devenue, pour plusieurs d'entre elles, une nécessité vitale.

Pour l'Etat, l'activité d'exportation occupe une place prioritaire dans la dynamisation des économies et le renforcement de leur position sur le marché mondial. Et pour les entreprises, une politique internationale n'est plus uniquement un moyen d'augmenter leur chiffre d'affaires, mais aussi un impératif de survie pour plusieurs d'entre elles. Exporter n'est pas une tâche facile. L'entrée sur les marchés d'exportation nécessite des régimes qui constituent un atout non négligeable pour promouvoir une politique industrielle et commerciale orientée vers l'exportation et renforcer les capacités des industries en procurant divers avantages.

Introduction Générale

Ainsi, nous assistons au développement des régimes douaniers économiques pour la promotion des exportations hors hydrocarbure dans le but de mieux répondre aux nouveaux objectifs fixés par l'Etat.

La promotion des exportations hors hydrocarbure passe nécessairement par la promotion des entreprises compétitives capables de relever les défis qu'impose la concurrence sur les marchés de l'exportation. La compétitivité dépend des facteurs aussi bien internes à l'entreprise (innovation, compétences des dirigeants et du personnel,) qu'externe à elle (réglementation, institutions, administration...). Par conséquent, agir sur sa compétitivité revient à agir sur ces facteurs, en la motivant à adopter les fonctions essentielles de la compétitivité et en lui adaptant l'environnement dans le sens facilitant et encourageant toute initiative d'aller au-delà des frontières nationales.

C'est dans ce sens que l'Algérie a mis en place des mécanismes économique d'encouragement des exportations hors hydrocarbure.

Ceci nous amène à poser la problématique suivante :

Est-ce que les mécanismes douaniers économiques contribuent réellement à la promotion des exportations hors hydrocarbures ?

La réponse à la problématique principale posée ci-dessus nécessite de poser certaines questions secondaires à savoir :

- Quel est le rôle des mécanismes douaniers économiques ?
- Quels sont les régimes douaniers économiques utilisés pour la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie ?
- Est-ce que le mécanisme douanier du perfectionnement actif répond aux attentes des entreprises exportatrices algériennes ?

Afin d'apporter les éléments des réponses à cette problématique, nous avons puisé différentes sources d'information (ouvrages, thèses et mémoires, site internet ...). Ensuite, nous avons étudié le cas relatif de l'entreprise SARL LA REIN DU FEUILLETAGE, dont les données sont recueillies au niveau de l'inspection divisionnaire des douanes à Bejaia.

Dans le but de mener à bien notre travail, et en fonction des données disponibles, nous avons réparti notre mémoire en quatre chapitres :

Introduction Générale

D'abord, le premier chapitre est basé sur la recherche bibliographique, qui portera essentiellement sur la présentation du commerce extérieure, dont nous mettons les points sur les différentes théories du commerce international ainsi que les différents organismes intervenants dans les transactions internationales.

Ensuite, le deuxième chapitre porte sur les généralités sur les mécanismes douaniers économiques, et l'importance des mécanismes douaniers et les avantages fiscaux accordés aux investissements.

Après, le troisième chapitre est consacré sur une analyse du secteur hors hydrocarbures en Algérie et les dispositifs d'aides mis en place pour encourager les exportations hors hydrocarbures.

Enfin, le dernier chapitre concerne une analyse du cas de l'entreprise SARL LA REIN DU FEUILLETAGE, qui a bénéficié du régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif où nous allons essayer d'étudier l'impact de ce régime sur les exportations de cette entreprise.

Chapitre 1

Aperçus sur le commerce

extérieur

Chapitre :1 Aperçus sur le commerce extérieur

Introduction

Le commerce international est né du besoin ressenti par les hommes de faire des échanges au-delà des frontières géographiques, linguistiques, raciales ou religieuses, et ce pour satisfaire leur exigence et leurs différents besoins qui ne cessent d'accroître de jour en jour ; ces échanges sont le résultat de la répartition des richesses dans le monde où personne ne peut vivre dans l'autarcie.

Toutefois, l'avis des économistes divergent quant à l'opportunité des échanges extérieurs, d'une part, les défenseurs du libre-échange qui insistent sur les bienfaits de l'ouverture qui conduit à une spécialisation internationale ce qui augmente la productivité dans les pays pratiquant le commerce, d'autre part, les adversaires du libre-échange, qui accusent le libéralisme économique d'être à l'origine de l'échange inégal.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le commerce international à connu un essor considérable ce qui a induit à l'accroissement des échanges commerciaux internationaux, des transferts de capitaux et l'apparition des blocs régionaux. De ce fait, plusieurs pays sont obligés d'appliquer des politiques commerciales qui sont convenables à leurs économies, chose qui a une forte transformation du système commercial mondial, il est aujourd'hui plus complexe et plus fragmenté.

Nous débutons ce chapitre par mettre en évidence les différentes théories du commerce international. Dans la première section, nous allons parler des théories classiques et des nouvelles théories du commerce international. Nous aborderons en seconde section, les facteurs déterminants ainsi que les organismes intervenant dans le commerce international.

Section 1 : Les théories du commerce international

La théorie du commerce international est née de l'analyse développée par les auteurs classiques anglais. Les thèses de ces auteurs ont été élaborées au moment de la révolution industrielle en Grande-Bretagne.¹

1.1 Les théories classiques du commerce extérieur

Dans les théories classiques du commerce extérieur, on retrouve généralement, la théorie de l'avantage absolu, la théorie de l'avantage comparatif et la théorie de la dotation factorielle.

1.1.1 La théorie de l'avantage absolu chez ADAM SMITH

SMITH a largement honoré les avantages de la division du travail, de la spécialisation des tâches. C'est là un moyen de produire davantage ou à moindre coût. Mais la division du travail va de pair avec l'échange. Se spécialiser implique de renoncer à produire soi-même certains biens qui sont obtenus en échange du surplus de production que permet la spécialisation.²

La théorie de l'avantage absolu apporte aussi un début de réponse à la question de sens des échanges. Elle enseigne que chaque pays doit se spécialiser dans la production pour laquelle il a l'avantage. Cela signifie qu'il produira, dans ce secteur, au-delà de ses besoins et qu'il pourra exporter cet excédent de production. Ces exportations permettront d'acquérir, par l'importation, les biens que le pays renonce à produire. Ainsi, chaque pays exporte le bien pour lequel il a un avantage absolu, c'est-à-dire qu'il produit à un coût plus faible que son partenaire.³

On conclut par l'étude de cette théorie qu'Adam SMITH se base sur l'avantage absolu qu'a la possibilité pour un pays de produire un bien avec moins de facteurs de production que partout ailleurs dans le reste du monde.⁴ Un avantage absolu est donc l'avantage acquis par une nation lorsqu'elle produit et vend un bien à un prix inférieur à celui des autres nations concurrentes.⁵

¹ Christian AUBIN et Philippe NOREL, « économie internationale, faits, théories et politiques », édition du seuil, 2000, Paris, page : 18

² Idem, page : 19

³ Idem, page : 21

⁴ Jean-Louis MUCCHIELLI, « relations économiques internationales », Edition, Paris, 2010, p.39

⁵ J.LONGATTE ; P.VANHOVE, « économie générale », Edition Dunod, page : 343

1.1.2 La théorie de l'avantage comparatif chez David RICARDO

Un avantage comparatif est un avantage obtenu, dans l'échange international, par une nation lorsque, comparativement aux autres biens, son désavantage sur un bien, en termes de cout et de prix de vente, est moindre.

David RICARDO, dans la théorie des avantages comparatifs répond à cette question en précisant que la spécialisation internationale est bénéfique pour tout. Les nations sans avantage doivent se spécialiser dans les productions pour lesquelles elle connaisse le moindre désavantage. Ce qui fait que les richesses totales produites s'accroissent.

Tout en adhérant aux critiques formulées par A. SMITH à l'encontre des mercantilistes à propos de leur conception du rôle du commerce extérieur dans une économie nationale (conception protectionniste). D.RICARDO avait rejeté néanmoins la théorie proposée car elle excluait du commerce international les pays qui n'auraient aucun avantage absolu. Pour cela, il avait proposé une nouvelle approche de l'échange international basée sur une analyse des couts comparatifs entre pays échangistes.

Il avait suggéré pour cela un modèle simple au travers duquel il avait explicité les concepts de couts comparatifs et de la spécialisation internationale. Les hypothèses du modèle sont les suivantes ⁶:

- Le commerce international se pratique uniquement entre deux pays. Dans l'exemple choisi par D. RICARDO, il y a l'Angleterre et le Portugal. Ces deux pays étaient supposés d'égale importance du point de vue de la production.
- L'échange international ne porte que sur deux marchandises. L'exemple retenu par l'auteur concerne le drap et le vin.
- Le cout de production de chaque marchandise était mesuré par la quantité de travail dépensé. Dans ce cas, une unité de travail était considérée égale à une journée d'un ouvrier d'habilité et de force moyenne.
- Le rendement des secteurs de production dont les produits faisaient l'objet d'un échange international, était constant.

⁶ J.LONGATTE ; P.VANHOVE, « économie générale », Edition Dunod, page : 343

- Les frais de transport et d'assurances qu'entraînent habituellement les opérations de commerce international, étaient supposés nuls.
- La neutralité de la monnaie. Cette dernière était destinée uniquement à faciliter les échanges.
- L'immobilité internationale des facteurs de production.⁷

La spécialisation des pays conformément à leurs avantages relatifs, a permis une création nette de richesse. La recherche d'un gain maximale pousse chaque pays à renoncer totalement à la production pour laquelle il n'est pas compétitif. C'est une logique de spécialisation intégrale, sous réserve que les capacités de productions soient suffisantes pour satisfaire les besoins totaux des deux pays.⁸

1.1.3 La théorie de la dotation factorielle

Les travaux d'Elie HECKSHER et Bertel OHLIN, complétés par ceux de Paul SAMUELSON, ont montré l'importance des dotations en facteur de production dans l'obtention des avantages comparatifs.

a. Le théorème d'E. HECKSHER et B.OHLIN

E.HECKSHER, suivi ensuite par B.OHLIN, avaient expliqué l'échange international à partir de l'abondance ou la rareté relatives des facteurs de productions dont sont dotés les pays. Chaque nation a en effet intérêt à se spécialiser dans des productions nécessitant des facteurs de production largement disponibles. L'exemple cité par les deux auteurs est celui de deux pays : l'Angleterre qui dispose en abondance du capital du travail mais qui n'a que peu de terre, et l'Australie qui, au contraire, possède énormément de terre mais pas suffisamment de capital et de travail.

Dans le cadre de l'échange international, l'avantage de l'Angleterre réside dans la spécialisation dans des produits qui nécessitent beaucoup de capital et de travail (produits manufacturiers). En revanche, l'Australie aura avantage à produire des biens qui utilisent intensivement le facteur terre (produits agricoles).

⁷ Brahim GUENDOUZI, Op.cit., page : 23,24

⁸ Christian AUBIN et Philippe NOREL, Op.cit., page 22,23

Par conséquent, l'échange international sera indirectement un échange de facteurs rares contre des facteurs abondants. En d'autres termes, quand l'Australie exporte du blé et que l'Angleterre fait de même avec des biens industriels, il y a en quelque sorte échange de terre australienne contre du capital anglais.⁹

Les hypothèses qui sous-tendent cette approche de la dotation factorielle sont ¹⁰:

- La concurrence pure et parfaite ;
- L'immobilité internationale des facteurs de production ;
- La mobilité des produits (libre échange) ;
- L'homogénéité des facteurs de production ;

b. La contribution de P.A. SAMUELSON

La contribution de l'économiste américain P.A. SAMUELSON dans l'analyse de l'échange international selon le principe défini par E.HECKSHER et B.OHLIN réside dans l'observation d'une homogénéisation des prix des facteurs de production entre les pays qui pratiquent le commerce international. En effet ce dernier fait élever le prix du facteur abondant (demande en excès pour ce facteur) réputé bon marché, et fait diminuer le prix du facteur rare (offre en excès pour ce facteur) considéré cher. D'où une égalisation internationale des rémunérations des facteurs de production. Il s'agit alors du théorème HECKSHER-OHLIN-SAMUELSON (HOS).¹¹

c. Le paradoxe de LEONTIEF

En 1953, l'économiste Wassily LEONTIEF a voulu vérifier la loi des dotations en facteur de production de (HOS), en étudiant le commerce extérieur des Etats-Unis. A priori, le résultat devait montrer que les Etats-Unis exportaient des biens riches en capital et importaient des biens riches en main d'œuvre.

Le paradoxe s'explique en grande partie par le fait que les Etats-Unis exportaient des biens qui incorporaient beaucoup de main d'œuvre très qualifiée, en abondance aux Etats-Unis

⁹ Brahim GUENDOUZI, Op.cit., page26, 27

¹⁰ J.LONGATTE ; P.VANHOVE, « économie générale », Edition Dunod, page : 343

¹¹ Brahim GUENDOUZI, Op.cit., page27

(recherche, étude, ingénierie).¹² Cette explication prend en considération la très forte productivité des travailleurs américains due non pas à l'abondance du capital, mais plus au niveau élevé de l'éducation, à la meilleure qualification ainsi qu'à l'organisation efficace des entreprises industrielles. Aussi, une heure de travail d'ouvrier aux Etats-Unis équivaut d'après lui à plusieurs heures de travail d'ouvrier à l'étranger. D'où l'apparence d'une dotation en travail importante au niveau de l'économie.

L'étude empirique de W. LEONTIEF a montré qu'un modèle à deux facteurs (capital, travail) comme celui de HECKSHER et OHLIN est sans doute intéressant, mais reste insuffisant pour expliquer l'échange international. Selon l'auteur, un modèle à plusieurs facteurs est beaucoup plus analytique.¹³

1.2 Les nouvelles théories du commerce international

Une des raisons avancées pour expliquer l'apparition et le développement des nouvelles théories est l'insatisfaction largement répandue, devant la faible capacité des théories traditionnelles à expliquer les caractéristiques du commerce international.

Contrairement aux enseignements de la théorie traditionnelle, le commerce international se développe le plus entre les nations les plus développées dont les dotations factorielles sont peu différentes. Il s'agit donc d'un commerce entre nations très peu différenciées les unes des autres, alors que la théorie traditionnelle met au contraire en avant le rôle des caractéristiques différentes des nations pour expliquer l'échange international.¹⁴

1.2.1 L'approche néo factorielle

L'approche néo factorielle prend en considération la notion de capital humain et qualification du travail. L'énoncé de cette théorie est : « un pays relativement abondant en capital exportera des biens intensifs en travail qualifié et un pays relativement peu abondant en capital exportera des biens intensifs en travail non qualifié ».¹⁵

¹² .LONGATTE ; P.VANHOVE, page 345

¹³ Brahim GUENDOUZI, Op.cit., page28

¹⁴ Michel RAINELLI, « La nouvelle théorie du commerce international », Edition La Decouverte, Paris, 1997, page 20,21

¹⁵ Jean Louis MUCCHIELLI, Op.cit., page 58

1.2.2 L'approche néo technologique

Dans les théories néo technologiques la localisation de la production est reliée aux coûts comparatifs. La théorie reconnaît qu'il y a une brèche technologique temporaire à la suite de l'introduction de nouveaux produits, la brèche donnant un avantage comparatif temporaire au pays qui introduit le nouveau produit. La faiblesse de la théorie de la brèche technologique est qu'elle ne fournit aucune explication au fait que la découverte n'est pas exploitée dans le pays avec les coûts de production les plus avantageux. ¹⁶

HIRSCH (1967) remédia en partie à cette lacune en suggérant que les produits suivent des cycles technologiques. Dans les premières années suivant leur introduction sur le marché, les nouveaux produits requièrent une large dose de main-d'œuvre de haute qualification avant qu'ils soient par la suite standardisés. Ce n'est qu'au stade de la standardisation que leur production devient de la routine et qu'ils peuvent être produits avec une main-d'œuvre moins qualifiée. En quelque sorte, cette formulation ressemble fort à une formulation dynamique du modèle HECKSHER-OHLIN.

1.2.3 La théorie macroéconomique

On distingue deux catégories :

a. La théorie de la demande

Les analyses traditionnelles sont fondées sur les capacités de production des pays et donc sur l'offre. En 1961, Stefan Burestam LINDER considère que la demande largement négligée joue un rôle essentiel dans l'explication du commerce international.

Les pays se spécialisent non plus en fonction de leurs dotations en facteurs mais de leur demande interne. Quand celle-ci tend à se saturer, l'entreprise cherche de nouveaux débouchés à l'exportation. Dans cette optique, le marché international n'est rien d'autre que le prolongement du marché national.

¹⁶ Jaime de MELO ; Jean-Marie GRETHER, « commerce international, théories et applications », Edition De Boeck Université, 2000, page 651,652

b. La théorie du cycle de vie international des produits

Selon cette théorie, quand le produit banalisé est parvenu dans sa phase de maturité, il devient intensif en travail peu qualifié ; dans ces nouvelles conditions, le prix des facteurs retrouve son importance. Pour diminuer les coûts (transport, fabrication), les entreprises délocalisent leur production vers des pays en voie de développement à leur tour l'exportateur vers les pays industrialisés.

La notion de cycle de vie du produit, utilisée à l'origine dans des études de marketing, est reprise par l'auteur dans sa tentative de recherche sur les déterminants du commerce international. Le principe est qu'une innovation technologique crée un avantage comparatif nouveau pour un pays donné tant que sa propagation internationale ne s'est pas encore effectuée. Trois phases sont distinguées dans l'évolution des conditions et des lieux de production ainsi qu'à l'attitude des consommateurs face au produit nouveau.

Les trois phases du cycle de vie international des produits sont : la phase du produit nouveau, la phase du produit mûr et la phase du produit standardisé.¹⁷

c. Théorie de la firme

Elle consiste trois théories :

- **La concurrence imparfaite**

Pour BERNARD, la différenciation des produits permet aux entreprises de retrouver une situation de monopole de fait, il s'agit plus de produire en masse des produits homogènes mais de produire en série plus limités, des articles différenciés soit dans le cadre d'une stratégie de spécialisation, soit d'une stratégie de diversification.

- **Théorie de la firme multinationale**

D'autres auteurs comme DUNNING, ont essayé d'intégrer dans leurs analyses les trois niveaux macroéconomique (nation), méso économique (secteur d'activité), et microéconomique (entreprise) pour démontrer que les stratégies d'internationalisation

¹⁷ Brahim GUENDOUZI, Op.cit. , page 29,30

dépendaient de la combinaison d'un certain nombre de conditions : la firme doit posséder (au niveau méso économique) certains avantages, par exemple une technologie, qu'il est plus intéressant d'internaliser (niveau microéconomique) du fait des faibles coûts des facteurs de production du pays d'accueil (niveau macroéconomique).

- **L'avantage compétitif des nations**

Si le succès d'une entreprise à l'international est prédéterminé, selon Michael PORTER,¹⁸ par la qualité de son environnement national, cela s'avère une condition nécessaire mais non suffisante. Deux variables sont appelées à jouer le rôle¹⁹:

- L'Etat qui dispose de moyens (fiscaux, monétaire, légaux) qui permettent de stimuler les industries, de modifier la concurrence, d'améliorer la qualité des facteurs ou encore de stimuler la demande intérieure ;
- Le hasard.

Sur la base de ces théories, le commerce international a connu un essor important sous la coupe de l'organisation mondiale du commerce (OMC), les pays ont trouvé un cadre idéal pour améliorer leurs activités.

Sections 2 : Les facteurs déterminants et les organismes intervenants dans le commerce international

Ce ne sont pas toutes les entreprises qui exportent, ce qui suggère qu'il y a des facteurs propres à l'exportation.

Cette section présente les facteurs déterminants à l'exportation ainsi que les organismes intervenant dans le commerce international.

¹⁸ Porter : économiste américain célèbre pour son analyse de la façon dont une entreprise peut obtenir un avantage concurrentiel ou compétitif.

¹⁹ A GERJEBIN, « théorie contemporaine de l'échange international », France, 1987, page 229

2.1 Les facteurs déterminants à l'exportation

Nous avons regroupé les facteurs influençant les comportements stratégiques de l'entreprise en trois grandes catégories de facteurs : des facteurs liés aux spécificités internes à l'entreprise, des facteurs liés à l'entrepreneur et enfin des facteurs liés à l'environnement externe à l'entreprise.

2.1.1 Les facteurs liés à l'entreprise

Toute entreprise, peut être influencée par les caractéristiques qui lui sont propres et qui affectent positivement sa propension à exporter.

a. La taille de l'entreprise

Il y avait un consensus assez ancien dans la littérature établissant un lien positif entre la taille de l'entreprise et sa propension à exporter ; plus l'entreprise a une taille importante, plus la probabilité qu'elle exporte est élevée.

Néanmoins, il a été trouvé que la petite taille n'entrave pas l'exportation de la PME mais limite le nombre de marchés qu'elle peut pénétrer.²⁰

b. Le secteur d'activité

Les conditions des échanges commerciaux sont considérées comme l'un des principaux problèmes à l'exportation. Si nous considérons que ces échanges diffèrent d'un secteur à l'autre. Le secteur d'activité de l'entreprise a donc un impact sur sa décision d'exporter ou pas. En effet, Scherrer (1998) a indiqué dans son travail que, plus la proportion d'entreprises exportatrices d'un secteur est élevée, plus la probabilité d'explorer des autres entreprises appartenant au même secteur, est importante.

²⁰ ALLALI.B, « vision des dirigeants et internationalisations des PME marocaines et canadiennes du secteur agroalimentaire », thèse de doctorat HEC Montréal, 2003, page 26

c. Les ressources et les compétences

L'exportation est une orientation qui demande des ressources et des compétences supplémentaires par rapport à la poursuite d'une stratégie strictement nationale. Ces ressources et compétences sont multiples et complexes, elles concernent tous les niveaux de l'entreprise.²¹

L'approche ressources considère que l'entreprise est constituée d'un ensemble de ressources (équipement productif, savoir-faire des salariés, brevets, marques, capital) dont certaines revêtent une importance particulière tel que le savoir-faire de la firme. Lorsque ces ressources sont capables de réaliser une tâche ou une activité, elles constituent une compétence pour l'entreprise.²²

Les compétences renvoient aux connaissances et savoirs fondamentaux dont dispose l'entreprise. A long terme au-delà des différentes activités, l'entreprise est supposée concentrer son énergie sur quelques compétences clés (compétences techniques, organisationnelles, relationnelles) pour lesquelles elle capitalise un maximum d'expérience, en vue de les exploiter au mieux.²³

d. Le niveau technologique

La maîtrise des TIC ou des systèmes de production fortement automatisés constituent un avantage technologique qui permet aux entreprises, notamment les plus riches, de compenser un déficit de ressources humaines qui pourrait réduire leur flexibilité et nuire à leurs capacités de fournir une réponse rapide aux besoins de clients.

De même, ces technologies facilitent le processus d'innovation, rendent la collecte d'informations plus facile, plus rapide, moins onéreuse et améliorent ainsi le processus de veille de l'entreprise.

²¹ PANTIN.F, « le rôle des compétences de l'équipe dirigeante au sein du processus d'internationalisation, étude d'une moyenne entreprise française », 7eme congrès francophone en entrepreneuriat et PME, Montpellier, octobre 2004.

²² Bertrand QUELLIN, Jean Luc ARREGLE, « Le management stratégique des compétences », Edition Ellipses, Paris, 2000, page 20

²³ Annick COHEN, Annette SOULIER, « Manager les compétences », Edition liaisons, 2004, page 17

e. L'importance de l'innovation

La plupart des recherches menées sur l'internationalisation des PME font de l'innovation un puissant moteur de compétitivité qui pousse ces entreprises à l'exportation. D'ailleurs, « *Les PME exportatrices apparaissent plus innovantes que les autres, commercialisent principalement des produits de moyenne et haute technologie, disposent de savoir-faire précis, très orientées vers les besoins de leurs clients et ont à leur emploi une équipe fortement ancrée sur le terrain* ». ²⁴

f. Les réseaux de l'entreprise

L'appartenance à un réseau offre à la PME des informations, des opportunités, des relations de confiance qui peuvent mener les entreprises à décider d'exporter.

On distingue habituellement deux types de réseaux : les réseaux interpersonnels (réseaux des propriétaires-dirigeants) et les réseaux inter-organisationnels.

j. La production excédentaire

L'exportation peut être abordée dans un premier temps comme un moyen d'écouler les stocks de produits conçus pour le marché national et que celui-ci ne peut absorber.

2.1.2 Les facteurs liés au dirigeant

Le mode de gestion de la PME est fortement centralisé en la personne du propriétaire-dirigeant qui occupe une position centrale prépondérante et constitue l'un des principaux facteurs internes à prendre en considération susceptible d'influencer l'orientation de l'entreprise vers l'exportation.

Pour réussir à l'international, les managers seniors ont besoin d'un haut niveau d'orientation internationale pour identifier et exploiter les opportunités du marché.

²⁴ ST-PIERRE J et AL, « rôle des TIC sur le degré d'exportation des PME : une étude exploratoire », 8ème congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, HEG Fribourg, suisse, 25, 26, 27 octobre 2006, page 29.

a. L'âge du dirigeant

L'âge du dirigeant a un rapport significatif avec le fait que certaines PME exportent ou n'exportent pas. Cette relation indique que, de plus jeunes dirigeants tendent à être plus ouverts à l'internationalisation que les dirigeants plus âgés.

b. Le niveau de scolarité

Un haut niveau de scolarité est essentiel pour les dirigeants désirant du succès dans les exportations de leur entreprise. Les dirigeants plus instruits sont plus ouverts aux affaires internationales.

c. Les compétences en management international

Les compétences en management international permettent une meilleure connaissance des pratiques, des règles, des langues et cultures étrangères. Elles donnent aussi un style de gestion qui accorde de l'importance à la planification, à la recherche d'information, à l'acquisition de brevets et de licences et à l'activité de recherche et développement.

Ce sont des qualifications qui peuvent déboucher sur une plus forte implication à l'international et affectent significativement la décision d'exporter des entreprises de petite taille.

d. La perception des opportunités et menaces

Le marché international recèle des opportunités mais également des risques pour les entreprises en général et les PME en particulier. A ce point de vue, un dirigeant qui ose prendre des risques, qui répond activement aux changements de l'environnement et qui prend des initiatives avant ses concurrents est un atout de premier ordre.²⁵

²⁵ BUIGES P-A et LACOSTE D, op.cit., page 288

2.1.3 Les facteurs liés à l'environnement

Les facteurs liés à l'environnement externe de l'entreprise sont souvent de nature incontrôlable. Parmi ces facteurs citons en particulier :

a. L'étroitesse du marché

L'étroitesse du marché local couplée aux contraintes imposées par l'accélération de la mondialisation, constituent souvent les principaux facteurs contraignants poussant les entreprises, en particulier les PME à appréhender les marchés internationaux.

En effet, l'exportation s'impose comme un moyen pour la PME d'augmenter ses parts de marché lorsque le marché domestique est restreint ou saturé.

b. Accompagnement des autorités

Les gouvernements qui ont le souhait de développer leurs échanges commerciaux doivent miser avant tout sur le plus grand engagement des entreprises pour relever le défi de l'exportation.

Il est important pour les gouvernements de promouvoir le soutien à l'exportation, afin de stimuler davantage les exportations par rapport aux importations. A cet effet, les gouvernements mettent en place des actions incitatives.²⁶

c. La demande étrangère

A l'occasion d'une manifestation commerciale, à la suite d'une demande d'information par courrier, d'une rencontre entre les représentants d'entreprises notamment dans le cadre de participation aux foires et salons internationaux, l'entreprise peut découvrir qu'il existe une demande à l'étranger pour ses produits.

²⁶ CROUE C, « marketing international », 4^{ème} édition, De Boeck, 2003, page 136

d. La proximité Psychique

Les PME semblent préférer les marchés étrangers présentant une faible distance psychique, dont les caractéristiques sont proches ou identiques de celles de son marché local.

A mesure que l'expérience internationale s'accroît, la distance psychologique qui sépare une PME des nouveaux territoires étrangers se réduit. Cette diminution de la distance psychologique favorise une progression plus étendue et une utilisation plus complète des opportunités offertes par les différents pays servis.

2.2 Les organismes intervenants dans les transactions internationales

Après la crise économique de 1929 et la seconde guerre mondiale, les pays développés se sont efforcés de reconstruire leurs économies sur des bases solides à travers la coopération et la coordination en matière économique.

C'est ainsi que ces pays se sont convaincus de la nécessité d'un cadre institutionnel pour la régulation, l'organisation et le développement du commerce international. Dans ce cadre plusieurs organisations internationales ont vu le jour lors de la conférence de Bretton- Woods de 1944. Ces institutions ont contribué considérablement à la croissance du commerce international.

2.2.1 La Chambre de Commerce Internationale (CCI)

La Chambre de Commerce Internationale créée en 1919 est la seule organisation internationale à s'exprimer et parle avec autorité au nom de toutes les entreprises de tous les secteurs et de tous les pays. À l'heure actuelle, elle regroupe des milliers d'entreprises et d'associations provenant de 130 pays.

Les activités de la CCI sont orientées vers :

❖ La promotion du commerce, des services et des investissements internationaux en même temps que vers l'élimination des obstacles et distorsions qui entravent leur développement ;

- ❖ La promotion de l'économie de marché, reposant sur le principe d'une concurrence libre et loyale entre entreprises ;
- ❖ Le renforcement de la croissance économique des pays développés et des pays en développement, dans la perspective d'une meilleure intégration de tous les pays dans l'économie mondiale.

2.2.2 La banque mondiale BM

La banque mondiale créée en même temps que le FMI 1944, sous le nom de la banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) lors des accords de Bretton Woods. Elle a été créée principalement pour aider l'Europe et le Japon dans leurs reconstructions au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle se fixe un objectif supplémentaire, celui d'encourager la croissance économique des pays en voie de développement africains, asiatiques et latino- américains.²⁷

La BM est devenue en 2007 une alliance de cinq organisations internationales créées pour lutter contre la pauvreté en apportant des financements aux Etats en difficulté.

2.2.3 Le fonds monétaire international (FMI)

Le fonds monétaire international a été créé en 1944 par la conférence de Bretton-Words pour organiser les relations monétaires internationales et veille au respect des règles du transit.

Son rôle est de fournir des crédits aux pays connaissant des déficits extérieurs et des difficultés financières, il leur impose en contrepartie le respect du plan d'ajustement structurel (PAS) tel que dans la logique libérale, il impose aux pays en développement aidés à restreindre leurs dépenses de privatiser, libéraliser et d'ouvrir leurs économies.

Le FMI doit en particulier²⁸ :

²⁷ AKERKARE, (Arezki) : *analyse des conséquences sociale de la mondialisation sur les PVD : cas de l'Algérie* mémoire de magister en science économique, université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2009, p30.

²⁸ ARTICL I des statuts de FMI, <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/aa.pdf> consulté le 03/06/2021 à 14 :50.

-
- ✓ Promouvoir la coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente, fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux.
 - ✓ Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international ;
Promouvoir la stabilité des échanges ;
 - ✓ Aider à établir un système multilatéral de paiement ;
 - ✓ Donner confiance aux états membres en mettant les ressources générales du fond temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates ;
 - ✓ Abréger la durée et réduire l'ampleur des déséquilibres des balances des paiements des Etat membres.

2.2.4 L'organisation mondiale du commerce (OMC)

La création du GATT s'inscrit dans un contexte de réorganisation des relations internationales après-guerre. En réaction à l'instabilité des années 1930, la création de l'ONU (1946) et les accords de Bretton Woods (1944) visent à renouveler la coopération entre États au service de la paix, de la stabilité financière et de la prospérité économique.²⁹

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur de l'Organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Le but est d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce, en anglais, World Trade Organizations) est une organisation internationale. Elle édicte des règles régissant le commerce des marchandises, des services, des biens agricoles et industriels et de la propriété intellectuelle entre les pays. Son but est d'aider, par la réduction des obstacles au libre-échange, les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener à bien leurs activités.³⁰

L'OMC est avant tout un cadre de négociation, un lieu où les gouvernements membres essaient de résoudre les désaccords commerciaux existant entre eux. L'OMC s'est dotée d'un « pouvoir

²⁹ BLANCHETON, (Bertrand) : *MAXI fiche de science économique*, édition, Dunod, Paris, 2009.

³⁰ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1892> consulté le 28/06/2021 à 14:00.

judiciaire », l'Organe de Règlement des Différends (ORD), auprès duquel les pays qui s'estiment lésés peuvent porter plainte. Une procédure permet de régler les conflits entre les États membres. Elle est avant tout basée sur la négociation.

L'OMC n'est pas une agence de l'ONU. Depuis 2001, le cycle de négociation mené par l'OMC est le cycle de Doha.

L'OMC produit un rapport annuel sur le commerce mondial ; son but est de faire mieux comprendre les tendances du commerce international, les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.

2.2.5 L'organisation mondiale des douanes OMD

L'organisation mondiale des douanes créée en 1952 sous le nom du conseil de coopération douanier (CCD), OMD signé au 31/12/2002. Son siège est à Bruxelles est un organisme inter indépendant dont la mission est d'améliorer l'efficacité de l'administration douanière.³¹

Les objectifs principaux de l'OMD sont les suivants :

- ✓ En élaborant des instruments internationaux visant l'harmonisation et l'application uniforme des régimes douaniers et les procédures douanières simplifiées :
- ✓ Développent la coopération entre les états membres, entre ceux-ci et les organisations internationales en vue de réprimer les infractions douanières et les autres infractions commises à l'échelle internationale ;
- ✓ Encouragent la communication entre les membres, entre ceux-ci et les organisations internationales ;
- ✓ Favorisent l'éthique douanière, la transparence et l'amélioration des méthodes de travail ;
- ✓ le contrôle et la lutte contre la fraude.

2.2.6 La Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement CNUCED

Créée en 1964 en tant que mécanisme intergouvernemental permanent, la Conférence est le principal organe de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement. C'est l'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré des problèmes de développement et des questions étroitement liées qui concernent le commerce, le financement, la technologie, l'investissement et le développement durable.³²

Ses principaux objectifs sont d'aider les pays du tiers monde à tirer le meilleur parti des possibilités de commerce, d'investissement et de développement qui s'offrent à eux, à faire face aux problèmes découlant de la mondialisation et à s'intégrer de façon équitable dans l'économie mondiale.

Pour atteindre ses buts, la CNUCED déploie plusieurs types d'activités : travaux de recherche

³¹ <https://www.douane.gov.dz/spip.php?article157> consulté le 04/06/2021 à 11 :30.

³² https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition consulté le 04/06/2021 à 11 :30.

et d'analyse, délibérations intergouvernementales, coopération technique, interaction avec la société civile et les entreprises. La CNUCED compte actuellement 190 Etats membres. Beaucoup d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales participent à ses travaux en qualité d'observateurs. Le Secrétariat est établi à Genève (Suisse).

Le budget annuel de fonctionnement avoisine 50 millions de dollars E.-U., imputés sur le budget ordinaire de l'ONU. Les activités de coopération technique se chiffrent à environ 24 millions de dollars E.-U. par an. Elles sont financées par des ressources extrabudgétaires fournies par des pays donateurs, des pays bénéficiaires et diverses organisations

2.2.7 La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) fut créée en 1996 dans le but d'améliorer les lois, les règlements et les accords internationaux relatifs au commerce international et aux investissements directs étrangers (IDE), compte actuellement 60 États membres.³³

CNUDCI est l'organe juridique principal du système des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international. Elle a pour mandat de supprimer les obstacles juridiques au commerce international à travers la modernisation et l'harmonisation progressives des règles du commerce. Elle prépare des textes législatifs dans plusieurs domaines du droit commercial international, comme le règlement des différends, les pratiques du contrat international, le transport, l'insolvabilité, le commerce électronique, les paiements internationaux, les transactions sécurisées, la passation de marchés et la vente de marchandises, ainsi que le développement de l'infrastructure.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis de comprendre les différentes théories du commerce international en passant des théories classiques notamment la théorie de l'avantage absolu d'Adam Smith et la théorie de l'avantage comparatif de David RICARDO aux nouvelles théories du commerce international, aussi nous allons étudier les principaux facteurs déterminants à l'exportation, en fin on a terminé ce chapitre par les organismes déterminants dans les transactions internationale

³³ <https://uncitral.un.org/fr/about> consulté le 06/06/2021 à 13 :20.

Chapitre 2
Les mécanismes douaniers
économiques

Introduction

Avec la progression des échanges internationaux, la douane intervient en imposant des droits et taxes au contrôle des marchandises. Le législateur s'intéresse à réglementer les taxes relatives aux mouvements des biens acquis ou exportés par les personnes physiques ou morales.

Ainsi, des procédures qui précisent les missions de chaque intervenant dans les opérations de dédouanement et qui exigent une étroite collaboration et coordination entre les différentes structures (service des achats étrangers, service transit, fournisseurs, douane, consignataire et entreprises portuaires).

Ce chapitre sera divisé en deux sections. La première présentera des généralités sur les mécanismes douaniers économiques. Dans la seconde, nous allons analyser l'évolution du commerce mondial.

Section 01 : Généralités sur les mécanismes douaniers économiques

L'exercice des activités économiques exigent dans nombreuses situations, l'adoption de procédures particulières en vue de promouvoir les exportations et développer l'investissement.

Considérant le rôle important joué pour l'administration des douanes dans ce cadre, elle prévoit des régimes douaniers économiques qui permettent l'importation et l'exploration des marchandises avec bénéfice de dérogation aux règles de droit commun en vigueur aussi bien au niveau de la perception des droits et taxes ou qu'au niveau de l'application des formalités de commerce extérieur.

1.1 Définition de la douane

« La douane est une institution fiscale chargée de la perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur un territoire ». ³⁴ Son activité est réglementée par le droit national, mais aussi par des accords internationaux comme l'OMC.

³⁴ Site internet consulté le 06/06/2021 à 16 :00 h

La douane assure une mission de lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux. Elle a en charge la protection des intérêts économiques et financiers nationaux et communautaires (mobilisation contre le fléau des contrefaçons, lutte contre les fraudes à la politique agricole commune, etc.).

La douane participe également à une mission de protection de la sécurité et de la santé publiques. Elle concourt, enfin, à la protection de l'environnement (lutte contre les pollutions diverses) ou du patrimoine national (contrôle des échanges d'œuvres d'art, d'objets de collection et d'antiquités

1.2. Définition du régime douanier

Le régime douanier « *est un statut juridique donné à la marchandise à l'issue de son dédouanement. Il détermine si les droits et taxes seront acquittés ou non, si les contrôles du commerce extérieur seront accomplis ou non. Il concerne les exportations comme les importations.* »³⁵

Le régime douanier est donc un traitement applicable par la douane aux marchandises assujetties au contrôle de la douane. Il varie d'un pays à l'autre et il peut changer dans le temps.

Les régimes douaniers sont des mécanismes destinés à favoriser le développement de certaines activités économiques d'exportation et renforcer les capacités concurrentielles des entreprises sur le marché extérieur, grâce aux avantages qu'ils procurent aussi bien sur le plan financier que sur le plan économique.

- **Sur le plan financier :**

- La suspension, la franchise ou le remboursement des droits et taxes.

- **Sur le plan économique :**

- L'approvisionnement en intrants de production à moindre coût
- L'amélioration des capacités concurrentielles des entreprises par la réduction des coûts de production

³⁵ <https://www.glossaire-international.com>

- Favorisé et stimuler certaines activités industrielles notamment celle orienter vers l'exportation
- Faciliter les échanges internationaux.

1.3. Définition du régime douanier économique

Les régimes douaniers économiques définissent « *le traitement douanier applicable aux marchandises importées qui séjournent ou circulent sur le territoire douanier sans être placées sur le marché intérieur, ou qui sont temporairement introduites sur celui-ci pour une utilisation spécifique ou pour concourir à la fabrication d'un produit destiné à l'exportation, ils prennent aussi en considération les cas des marchandises prises sur le marché, qui sont en attente d'être expédiées à l'étranger, ou qui, après avoir été temporairement exportées, sont replacées sur le marché en l'état ou après transformation à l'étranger.* »³⁶

Les avantages qui s'y attachent se traduisent généralement, soit par une suspension, pendant toute la durée du placement sous le régime des marchandises importées, des droits et taxes exigibles et les diverses mesures réglementaires applicables, soit par l'exemption totale ou partielle, de l'imposition douanière sur les marchandises rempotées.

1.4. Les finalités des régimes douaniers économiques

Les régimes douaniers économiques permettent :

- ✓ L'entreposage des marchandises sous douane, la transformation des matières premières et demi-produits dont les produits compensateurs sont destinés à l'exportation.
- ✓ L'exportation des marchandises pour réparation, complément utilisation ou exposition.
- ✓ L'utilisation sur le territoire national de matériel provenant de l'étranger, pour la production de biens destinés à l'exportation ou pour la réalisation des grands travaux.
- ✓ Le transit des marchandises d'un bureau douanier à un autre.

³⁶ Catherine Teule-Martin « la Douane, instrument de la stratégie internationale

On peut déduire que ces régimes ont une finalité économique marquée, et concourent au développement de certaines activités au renforcement de la capacité concurrentielle des entreprises.

L'encouragement de l'ensemble des activités économiques réside dans la technique fiscale utilisée, qui est la suspension des droits et taxes ainsi que les assouplissements en matière de formalités de contrôle du commerce extérieur.

1.5. Les caractéristiques des régimes douaniers

Les régimes douaniers ont de nombreuses caractéristiques. Les trois importantes caractéristiques sont : L'exterritorialité, la suspension des droits et taxes et l'engagement cautionné.

1.5.1. L'exterritorialité

Toutes marchandises importées ou exportées sous un régime douanier économique sont supposées, par l'administration des douanes, séjourner en dehors du territoire douanier national de leurs provenances ou de leurs destinations.

Le but de cette fiction administrative est d'exonérer ces marchandises des droits de douane (DD) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).³⁷

1.5.2. La suspension des droits et taxes

Les marchandises importées sous un régime douanier économique, et qui doivent être réexportées soit en l'état, soit après transformation, bénéficient d'une suspension des droits et taxes à l'importation et à l'exportation.³⁸

³⁷ BOURI. C. (2003), « La logistique du commerce extérieur en Algérie, Théorie et pratique », 1ère édition, Edition EDIK, P.221.

³⁸ BOURI.C, op cit, P. 221.

1.5.3. Le cautionnement (engagement cautionné)

Le code des douanes oblige les opérations économiques bénéficiant des régimes douaniers d'engager une caution ou une consignation garantissant les droits et taxes suspendues au cas où l'opérateur ne respecterait pas les engagements souscrits par les régimes douaniers.

1.6. Les fonctions des régimes douaniers économiques

L'objectif des régimes douaniers économiques (RDE) est bien l'initiation de l'activité économique des entreprises et le renforcement de leur compétitivité sur le marché international, et cela à travers leur diversité qui permet de répondre aux besoins des entreprises aux différents stades de leurs activités tel que : production, stockage et commercialisation.

Généralement, on peut détecter quatre fonctions des RDE qui sont : le stockage, la transformation, l'utilisation en l'état et la circulation :

1.6.1. Le stockage

La fonction de stockage consiste en l'emmagasinage des marchandises sous le contrôle de la douane, et dans les locaux agréés par cette dernière en suspension des droits et taxes et mesures à caractères économiques.

Permet de disposer en permanence d'un stock de marchandises et de les utiliser au fur et à mesure des besoins de l'entreprise, sous réserve qu'un besoin économique effectif d'entreposage ait été justifié : les droits et taxes ne sont donc acquittés qu'au moment où les marchandises sortent de l'entrepôt. De plus si elles sont finalement exportées, l'entreprise n'aura pas à acquitter de droits de douane et de TVA ;

1.6.2. La transformation

Cette fonction permet la transformation, l'ouvraison et complément de main d'œuvre des marchandises nationales à l'étranger ou des marchandises étrangères sur le territoire national, en suspension des droits et taxes et autre mesure de prohibitions à caractère économique.

Permet à une entreprise :

- d'importer des marchandises tierces pour les transformer en produits finis qui seront réexportés (**régime du perfectionnement actif**). De plus, si elle a besoin également de marchandises communautaires pour réaliser son produit, elle peut sous certaines conditions être livrée en exonération de TVA puisque le produit fini à vocation à être réexportée ;
- d'exporter temporairement des marchandises communautaires en vue de les soumettre à des opérations de perfectionnement (transformation, incorporation, réparation...) et de bénéficier lors de la réimportation des produits compensateurs d'une exonération partielle des droits et taxes.

1.6.3. L'utilisation en l'état

La fonction de l'utilisation assurée par les RDE, permet l'importation temporaire ou l'exportation temporaire des marchandises pour une utilisation définie, et leur réexportation ou réimportation après un délai déterminé, en suspension des droits et taxes et autres mesures à caractère économique.

Permet, sous certaines conditions, à une entreprise de disposer d'une marchandise qui ne lui appartient pas forcément mais dont elle a besoin pour son activité (essais, mise au point de matériel, exposition...). Dès lors que la marchandise doit être réexportée, aucun droit (sauf exception) n'est payé par l'entreprise utilisatrice ;

16.4. La circulation

Cette fonction permet la circulation des marchandises d'un bureau de douane à un autre, en suspension des droits et taxes.

1.7. Les différents régimes douaniers

Il existe divers régimes douaniers comme, mise à la consommation, entrepôt de douane, perfectionnement actif ou admission temporaire, transit douanier, etc.

1.7.1. Le régime de transport d'un point à l'autre du territoire douanier avec empreint de la mer

La douane les marchandises produites sur le territoire douanier, ainsi que celles qui ont été régulièrement dédouanées, sont dispensées des droits et taxes et prohibitions de sortie lorsqu'elles sont transportées par mer d'un point à un autre du territoire douanier. Le transport de ces marchandises a lieu sous le couvert d'une déclaration sommaire de cabotage.

1.7.2. Le régime de transit sous douane

Le transit sous douane contribue à gagner du temps sur l'opération de transport en réduisant les attentes aux différents bureaux de douane. Il évite également les ruptures de charge et autorise le dédouanement dans un bureau proche de l'entreprise.

C'est un régime de contrôle administratif sur l'acheminement des marchandises entre deux ou plusieurs pays ou entre deux localités d'un même pays lorsque ces marchandises sont sous douane. En contrepartie, les marchandises font l'objet d'une suspension des droits, taxes, prohibition et autres mesures économique, fiscales ou douanières. Dans certains cas, elles restent néanmoins soumises à des mesures sanitaires³⁹.

1.7.3. Le régime de l'entrepôt des douanes

L'entrepôt des douanes est le régime douanier qui permet l'emmagasiner des marchandises sous surveillances douanière dans des locaux agréés par l'administration des douanes, en suspension des droits et taxes et des mesures de prohibition à caractère économique.

³⁹PAVEAU.J, DUPHIL.F, avec la collaboration de BARELIER.A, DUBOIN. J, GERVAIS.F, KUHN.G, LEMAIRE.J-P, LEVY.C, PAVEAU.M, op cit, P. 307.

Les marchandises peuvent séjourner en entrepôt pendant un délai un an, sauf propagation accordée par l'administration des douanes.

Ce régime permet d'avoir sur le territoire national des marchandises étrangères. De plus il permet de :⁴⁰

- Faciliter les négociations ;
- Faire travailler les entreprises algériennes de prestations de service liées à l'entrepôt, banque, assurances et transport...etc. ;
- Faire les achats en grande quantité du produit au meilleur moment et au moindre cout.

Ainsi, il existe trois catégories d'entrepôts des douanes à savoir : l'entrepôt public, l'entrepôt privé et l'entrepôt industriel.

A/ L'entrepôt public

L'entrepôt public est ouvert à tous les usagers pour l'entreposage des marchandises de toute nature à l'exception de celles qui sont exclues par application des dispositions de l'article 116 du code des douanes. Toutefois, l'entrepôt public est dit spécial lorsqu'il est destiné au stockage de marchandises :

- Dont la présence dans l'entrepôt public présente des dangers ou est susceptibles d'altérer la qualité des autres marchandises ;
- Dont la conservation exige des installations spéciales.

Toute personne ayant le droit de disposer des marchandises en entrepôts public est autorisée :

- A les examiner ;
- A en prélever des échantillons dans les conditions admises par l'administration des douanes ;
- A effectuer les opérations nécessaires pour leur conservation.

Après autorisation de l'administration des douanes, les marchandises en entrepôt peuvent faire l'objet de manipulations usuelles destinées à améliorer leur présentation ou leur qualité marchande ou à les conditionner pour le transport, tels que la division ou la réunion de colis, le

⁴⁰ DELMAS. J et CIE. (1987), « Douane et exportation, guide pratique des procédures douanières », Direction générale des douanes et produits indirectes, Collection française, Paris, P. 132.

tri, l'assortiment des marchandises et le changement d'emballage. Ces opérations sont effectuées sous contrôle de l'administration des douanes.

B/ L'entrepôt privé

L'entrepôt privé peut être accordé à toute personne physique ou morale pour son usage exclusif en vue d'y entreposer des marchandises en rapport avec son activité en attendant de leur assigner un autre régime douanier autorisé. L'entrepôt privé est dit spécial lorsqu'il est destiné au stockage de marchandises dont la conservation exige des installations particulières.

C/ L'entrepôt industriel

L'entrepôt industriel est un établissement placé sous le contrôle de l'administration des douanes, où les entreprises sont autorisées à procéder à la mise en œuvre de marchandises destinées à la production pour l'exportation, en suspension des droits et taxes.

Ce régime présente un double intérêt qui est comme suit :⁴¹

- L'intérêt administratif, réside dans le fait que l'entrepôt industriel à deux fonctions, une fonction de stockage et une fonction de transformation ;
- L'intérêt économique, consiste dans le fait que l'entrepôt industriel permet à son utilisateur d'intervenir en fonction de l'offre et de la demande sur les marchés national et international, de bénéficier de la suspension des droits et taxes à l'importation.

1.7.4. Le régime d'usine exercée

Ce régime permet aux unités économiques à caractère industriel d'avoir un avantage douanier ou fiscal. Les établissements sont considérés sous le régime d'usine exercée, qui procèdent aux opérations suivantes :

- Le traitement ou raffinage des huiles brutes de pétrole ou de minéraux, des gaz de pétrole et d'autres hydrocarbures gazeux pour obtenir des produits pétroliers et assimilés, passibles de taxes intérieures de consommation et de toute autre taxe ou redevance ;

⁴¹ KSOURI. Idir (2010), « les techniques douanières et fiscales » Edition Alger-livre, Alger, P. 237.

- La production des produits pétroliers et assimilés, passibles de taxes intérieures de consommation et de toute autre taxe ou redevance ;
- La fabrication de produits chimiques et assimilés, dérivés du pétrole.

1.7.5. Le réapprovisionnement en franchise

Selon l'article 186 de code des douanes « Par "réapprovisionnement en franchise" on entend le régime douanier qui permet d'importer, en franchise des droits et taxes à l'importation, les marchandises équivalentes par leur espèce, leur qualité et leurs caractéristiques techniques à celles qui, prises sur le marché intérieur, ont été utilisées pour obtenir des produits préalablement exportés à titre définitif ».

Le bénéfice du régime du réapprovisionnement en franchise est réservé⁴²:

- Aux fabricants, aux exportateurs et propriétaires des produits exportés, établis sur le territoire douanier ;
- Aux matières premières, aux produits semi finis, aux parties et pièces détachées équivalentes à celles qui, sans avoir été transformées, ont été néanmoins incorporées dans les produits exportés.

1.7.6. L'admission temporaire

Le régime d'admission temporaire permet d'introduire dans le territoire douanier, en exonération total ou partielle des droits et taxes d'importation, des marchandises non communautaires en vue de les utiliser temporairement à diverses fins : présentations sur des foires, réalisations de travaux, à l'issue de délai de séjour autorisé (24 mois maximum), les marchandises doivent être réexportées en l'état⁴³.

L'exonération totale des droits et taxes est réservée à certaines catégories des marchandises comme : les matériels destinés à être présentés dans une exposition et les matériels pédagogiques, éducatifs, scientifiques, ainsi des marchandises importées pour essai...etc.

⁴² KSOURI.I, op cit, P. 236.

⁴³ PASCO. Corinne, op cit, P. 96.

1.7.7. L'exportation temporaire

C'est un régime douanier qui permet d'exporter temporairement des marchandises qui se trouvent sur le territoire douanier en vue d'une prestation, d'un emploi, d'une ouvraison, d'une transformation, d'une réparation ou d'une exposition dans une foire ou autre manifestation analogue.

Le régime douanier qui permet l'exportation temporaire, sans application des mesures de prohibitions à caractère économique et dans un but défini, de marchandises destinées à être réimportées, dans un délai déterminé :

- Soit en l'état, sans avoir subi de modification, exception faite, de leur dépréciation normale par suite de l'usage qui en est fait ;
- Soit dans le cadre du perfectionnement passif, après avoir subi une transformation, une ouvraison, un complément de main-d'œuvre ou une réparation.

La personne qui exporte temporairement les marchandises, doit déposer une demande préalable auprès de l'administration des douanes, précisant la nature de l'usage, de l'ouvraison ou de la transformation que ces marchandises doivent subir à l'étranger.

1.7.8. Le régime des magasins centraux d'approvisionnement

Ce régime permet le stockage, sous surveillance douanière et en suspension des droits et taxes, des marchandises appartenant à des fournisseurs étrangers liés à un opérateur public national par contrat de création de magasins d'approvisionnement. Le délai de séjour des marchandises est fixé de deux ans renouvelables⁴⁴.

Section 2 : L'importance des mécanismes douaniers et évolution du commerce international

Cette section sera consacrée, en premier lieu, aux avantages douaniers et leur importance dans le commerce extérieur. Dans un deuxième lieu, nous allons présenter l'évolution du commerce international.

⁴⁴ BOURI. C, op cit, 225.

2.1 Les avantages des mécanismes douaniers est leur importance dans le commerce extérieur

Tous les régimes douaniers visant à favoriser et à promouvoir les exportations de produit en encourageant la production des biens et service et faciliter au mieux les opérations du commerce international. Ces régimes procurent des avantages pour le compte de ses usagers, ainsi que pur l'état.

2.1.1. Pour le compte des usagers

Elément important dans la promotion des exportations, les régimes douaniers économiques ont été conçus pour répondre aux besoins spécifiques des opérateurs du commerce international. Les mécanismes douaniers :

- ✓ Permettent de constituer des stocks sous douane des produits étrangers ;
- ✓ Offrent la possibilité de circuler sous douane et permettent d'intégrer des marchandises dans la fabrication des produits finis destinés à l'exportation ;
- ✓ Permettent transformation à l'étranger des matières premières et de le réimporter ;
- ✓ Permettent d'utiliser du matériel étranger sur le territoire et les produits nationaux à l'étranger.

Les fonctions de stockage, de transformation, d'utilisation ou de circulation permettent aux entreprises de bénéficier de :

- ✓ La suspension de droits et taxes dont sont soumises les marchandises ;
- ✓ La levée des prohibitions et restrictions commerciales à l'exception des prohibitions absolues ;
- ✓ L'octroi d'avantages fiscaux et financiers à l'exportation.

2.1.2. Pour le compte de l'Etat

Un système économique régie et balisé par un monopole d'Etat pour tout ce qui concernait le commerce extérieur, ce devait de franchir une étape de transition certaine dictée par la conjoncture nationale et internationale, avant de rendre effectif le libéralisme économique et l'ouverture de frontière à la concurrence.

Pour que cette dernière se concrétise l'application des régimes douaniers économiques devient de plus en plus nécessaire pour l'évolution d'une économie nationale basée sur l'intégration à une économie internationale.

De ce fait les régimes douaniers économiques représentent une nouvelle porte ouverte sur le marché infranational rapportant pour le marché national des gains considérables ; la devise est l'avantage le plus précieux dans cette opération sans compter des emplois, tous deux ils marquent un effet remarquable sur l'amélioration et l'évolution du système économique national.

2.2 Les avantages fiscaux et douaniers accordés aux investissements

On peut définir les privilèges fiscaux et douaniers comme étant « *des régimes fiscaux portant exonération totale ou partielle, réduction ou suspension provisoire des droits et taxes à l'importation. Ils sont des dérogations à la règle fondamentale du code des douanes qui soumet aux droits et ceci d'après le tarif des douanes* ». ⁴⁵

Les privilèges fiscaux et douaniers constituent une méthode de soutien de l'investissement, cette méthode est mise en œuvre par les pouvoirs publics par le biais du ministère des finances et notamment les administrations fiscale et douanière.

Ces avantages constituent le principal moteur et stimulant des nouveaux investissements.

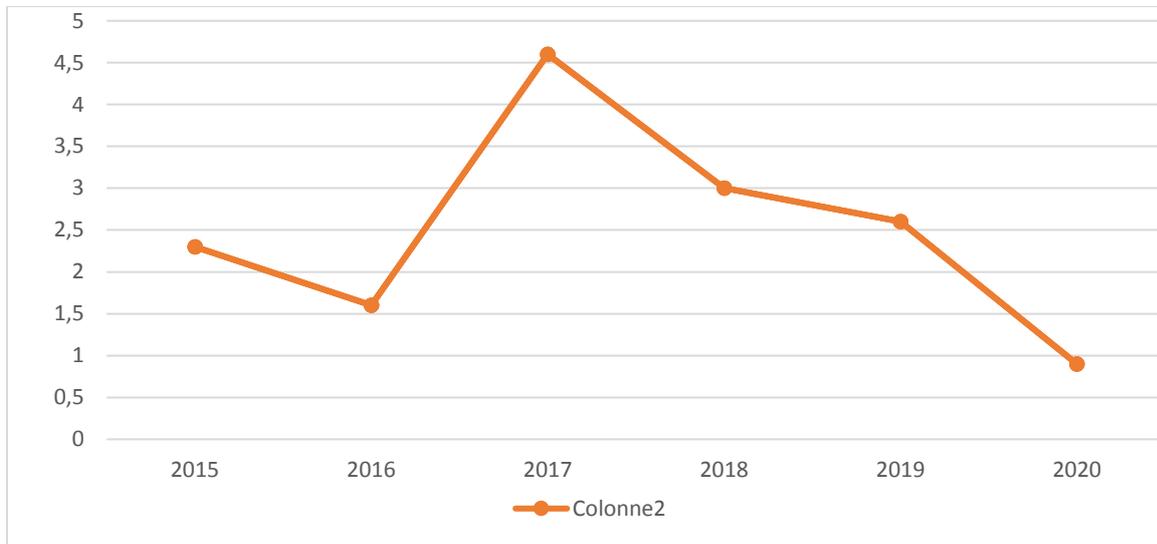
Une entreprise ayant pour vocation d'élargir son activité ou nouvellement créée s'intéresse à la pression fiscale frappant son secteur d'activité. Ces privilèges permettent d'acquérir des équipements aux moindres coûts, car on ne paye pas la totalité des droits et taxes. Ils permettent aussi d'utiliser ces montants pour couvrir d'autres charges.

2.3 Evolution du commerce international

Pour apprécier l'importance que procurent les régimes douaniers économiques, nous avons analysé l'évolution des transactions internationales dans le monde.

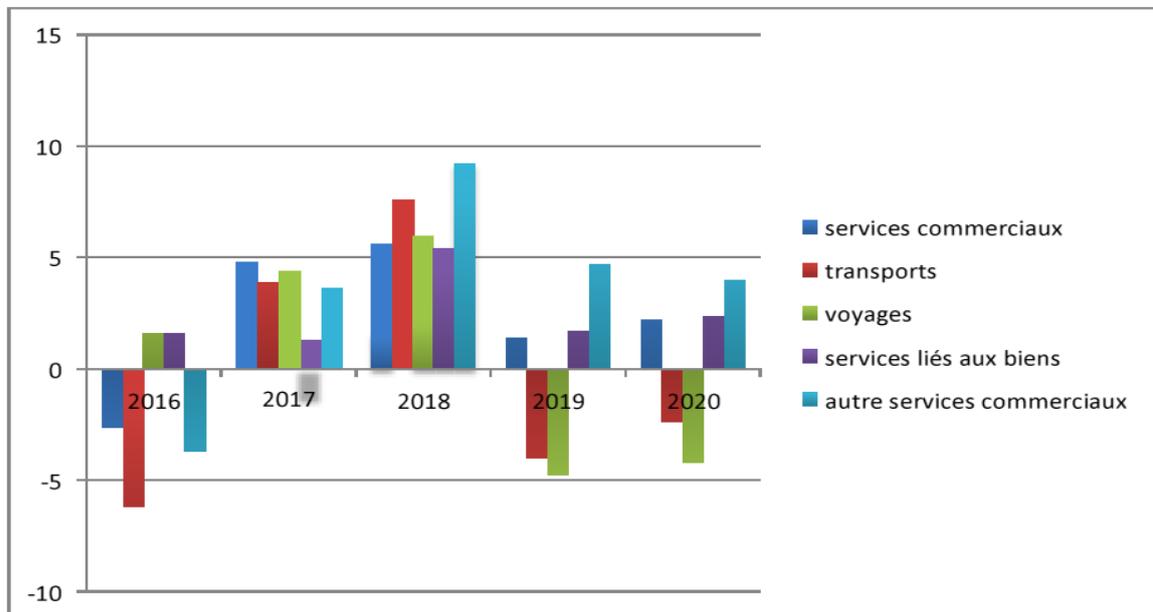
⁴⁵ Catherine TEULE-MARTIN, La Douane instrument de la stratégie internationale, paris, 1995 ; p49

Figure n°1 : volume du commerce des marchandises dans le commerce mondial entre 2015 et 2020



Source : OMC, rapport sur le commerce mondial 2020.

Figure n°2 : Croissance des exportations de services commerciaux en valeur par catégorie, 2016-2020



Source : OMC, rapport sur le commerce mondial ,2020

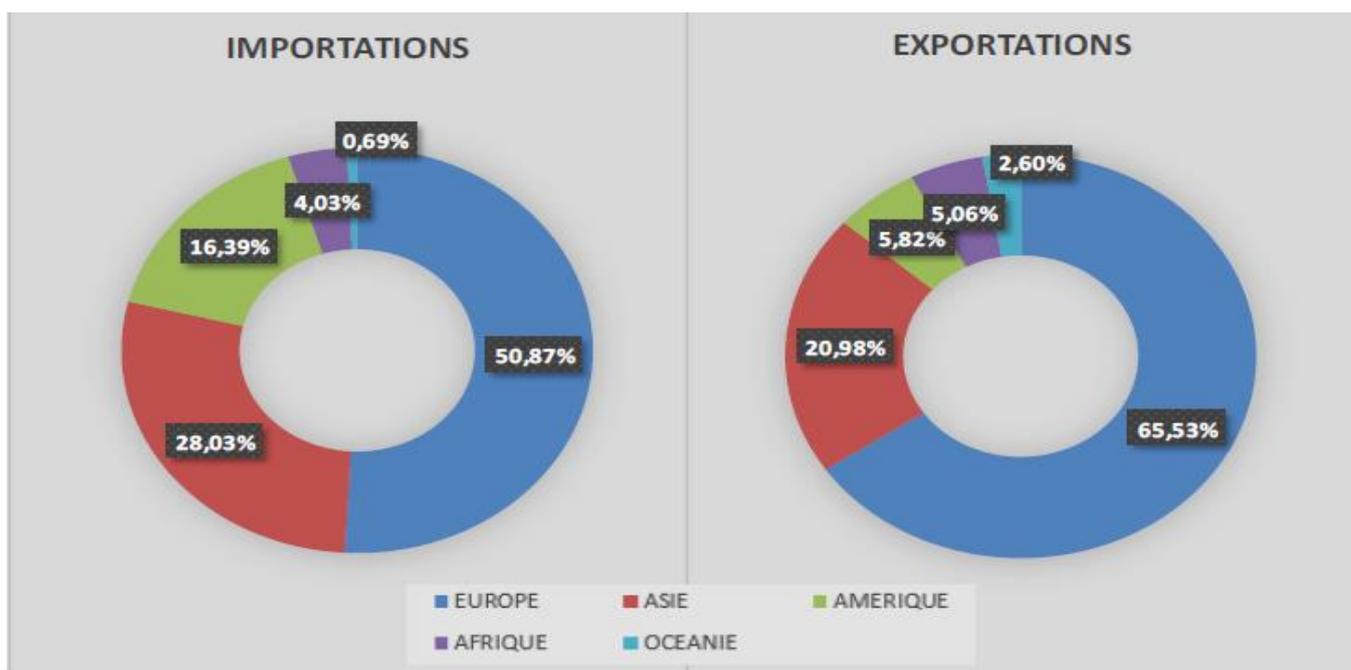
Des deux figures ci-dessus, on remarque qu'en 2017, le commerce mondial a enregistré son plus fort taux de croissance en six années, la valeur des exportations des marchandises a augmenté de 11%, alors que les exportations des services commerciaux ont augmenté de 8%.

La croissance du volume de commerce mondiale des marchandises de 3% en 2018, par contre en 2019 elle est de 2,6%. En 2018, le commerce des services a enregistré une forte croissance.

Cependant, durant les deux années 2019-2020 le volume du commerce des marchandises dans le commerce mondial a vu son taux baissé. La croissance des exportations a aussi diminué.

Dans la figure suivante, nous avons comparé cette évolution du commerce international en termes d'importation et exportations.

Figure N°3. Répartition des importations et des exportations par zone géographique au cours des deux premiers mois de l'année 2020



Les échanges commerciaux entre régions géographiques restent toujours marqués par de faibles proportions.

En effet, le volume global des échanges avec les autres régions géographiques (Amérique, Afrique, Océanie) affiche une **régression** de **22,23 %** par rapport aux résultats enregistrés

durant le premier trimestre de l'année 2019, en passant de **3,76 milliards USD** à **2,92 milliards USD**. - Le volume des échanges avec les pays de l'Afrique a enregistré une **baisse de 13,19 %** par rapport au premier trimestre de l'année 2019, en passant de **853,44 millions USD** à **740,91 millions USD**.

Les pays de la région de l'Océanie ont enregistré une **diminution** dans la valeur globale de leurs échanges avec un taux de **7,65 %** durant le premier trimestre de l'année 2020, en passant de **267,80 millions USD** à **247,31 millions USD** durant la période considérée.

Conclusion

La douane s'est engagée dans un vigoureux effort en matière de simplification des règles, des procédures, de l'organisation, et des contrôles. Ces mesures de simplification sont caractérisées par l'adoption du statut d'opérateur économique agréé, la mise en place des mesures permettant aux entreprises de bénéficier des avantages fiscaux et de ce fait le coût des opérations douanier en fonction des contraintes propre à l'activité des entreprises.

Les régimes douaniers économiques ont été conçus pour répondre efficacement aux différents besoins des opérateurs économiques. Ils permettent en effet, de conforter la vocation commerciale de l'entreprise et de développer sa capacité concurrentielle sur les marchés internationaux. Les régimes douaniers constituent sans doute un élément crucial dans la législation douanière permettant aux entreprises d'effectuer leurs activités dans les conditions aussi favorable que possible.

Exporter ne veut pas seulement dire vendre à l'étranger ou vendre en langue étrangère pour écouler plus de produits et en tirer des bénéfices, c'est aussi s'adapter à de nouveaux marchés, respecter des normes et des habitudes de consommation et accepter quelques contraintes.

Chapitre 03
Les exportations hors
hydrocarbures en Algérie

Introduction

L'Algérie dispose de ressources naturelles abondantes, d'une population instruite et d'un bon accès aux marchés européens et arabes grâce à sa position géographique. L'objet de ce chapitre est d'étudier l'évolution et la structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie. Avant de décrire la réalité des exportations hors hydrocarbures, nous présenterons dans la première section l'ensemble de mécanismes d'aides, de facilitation visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

Ce chapitre est composé de deux sections et fera l'objet d'étudier le cadre général des exportations hors hydrocarbures en Algérie. Dans la première section, nous exposerons un aperçu sur les exportations hors hydrocarbures en Algérie. Ensuite dans la deuxième section, nous présenterons les organismes d'aide aux exportations hors hydrocarbure,

Section 01 : Aperçu global sur les exportations hors hydrocarbure en Algérie

Depuis longtemps, l'économie nationale est basée essentiellement sur le pétrole et le gaz comme seule source de revenu. Le non diversification de l'économie nationale a fait de l'Algérie un pays mono-exportateur par excellence.

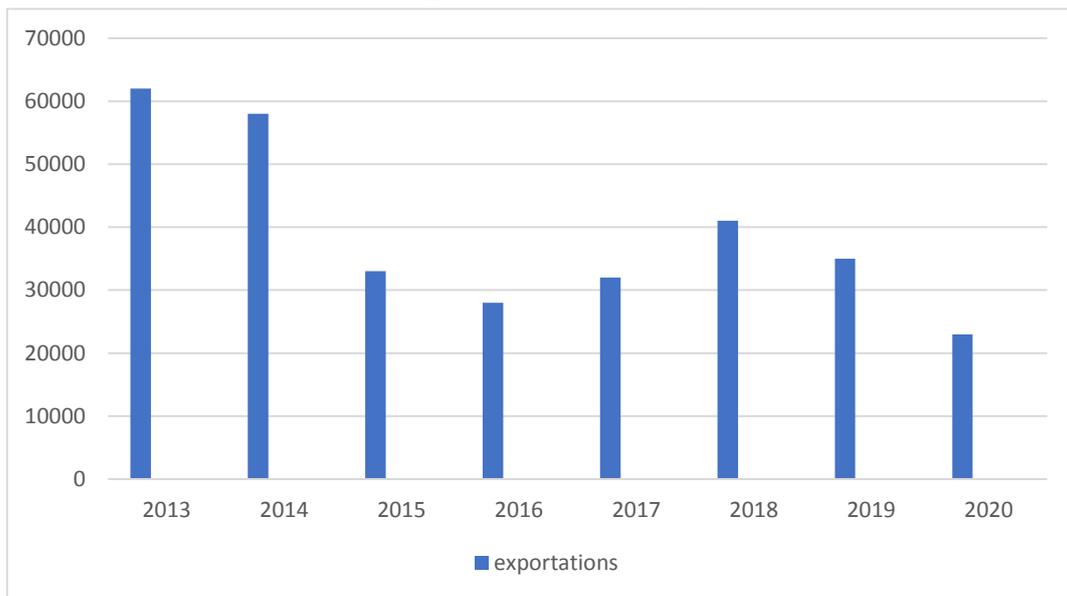
Suite à l'effondrement des cours de pétrole au milieu des années 80 et la situation critique d'économie nationale, l'Etat algérien a décidé de diversifier ces exportations hors hydrocarbures, pour améliorer la situation économique du pays et réduire la dominance des exportations hydrocarbure, qui représente plus 97% du total des exportations.

Cependant, malgré les efforts engagés pas les pouvoirs publics, les résultats enregistrés semblent loin de l'objectif de deux milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures avancés depuis la fin des années 90.

1.1 Evolution des exportations

Pour bien suivre l'évolution des exportations de l'Algérie de 2009 à 2019, le graphe ci-dessous nous fournis les informations nécessaires.

Figure n°4 : L'évolution des exportations en Algérie de 2013 à 2020



Source : établie par nous-mêmes à partir des données de CNIS

Dès 2013, les exportations algériennes ont connu une baisse jusqu'à 2016 suite à la baisse des prix de pétrole est les exportations en hydrocarbures. En 2018, les exportations algériennes ont connu une hausse de 15,78 par rapport à l'année 2017.

Les exportations algériennes vous présentant 35,82 milliards de dollars en 2019 est ont connu une baisse de 14,29 par rapport au résultat 2017 qui avis enregistré une valeur de 14,79 milliards de dollars.

1.2.L'évolution des exportations hors hydrocarbures

L'Algérie a traversé depuis son indépendance deux périodes historiques sur le plan économique. Nous sommes passés à la fin des années 80 d'une période socialiste d'économie dirigée à une économie plus libérale par rapport au passé.

Selon les données du centre national de l'informatique et statistique (CNIS), l'Algérie a exporté en moyenne, hors pétrole et gaz, 755 millions de dollars, (en volume) par an, sur la période s'étalant de 1990 à 2008.

En effet, l'analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbure, de 1990 à nos jours, caractérisé sur quatre principales phases :

✓ la première phase commence de 1990 à 1996, ou les exportations hors hydrocarbures ont enregistré une faiblesse croissance.

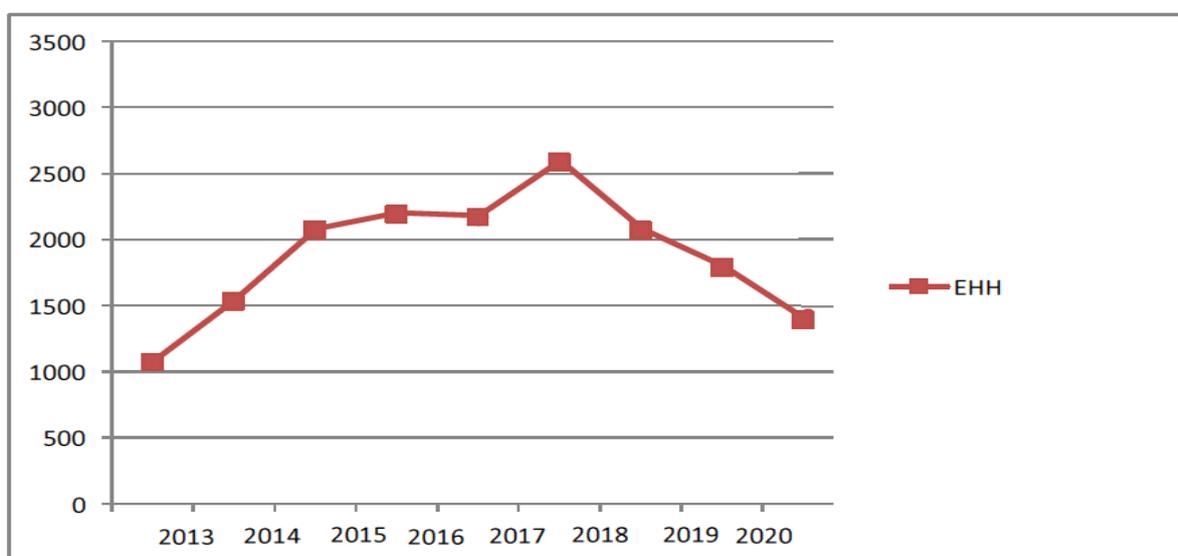
Chapitre 03 Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

- ✓ La seconde phase commence en 1997, où on a enregistré une stagnation des exportations aux alentours de 500 millions de dollars (US) en moyenne par an.
- ✓ La troisième phase débute avec le premier plan de relance économique de 2001 à nos jours, caractérisée par des taux de croissance des exportations hors hydrocarbures, plutôt significatifs mais qui restent insuffisants.
- ✓ Et la dernière phase est celle qui suit la crise financière 2008 jusqu'à 2013.

Il a fallu attendre dix ans pour que le chiffre réalisé en 1996 soit atteint de nouveau, à savoir l'année 2006, où l'Algérie a franchi le seuil du 1 milliard de dollars (US) comme exportation hors hydrocarbure. Mais ce chiffre n'est que l'effet d'une exportation massive de biens fabriqués localement dans le cadre de remboursement de la dette rousse parce que le montant a chuté en 1997 à 584 millions de dollars (US), soit une baisse de 45%.

L'évolution des exportations hors hydrocarbures en Algérie pour l'année 2013 à 2020 se présente comme suit :

Figure n°5 : évolution des exportations hors hydrocarbures



Source : réalisée par nous même à partir des données de CNIS

Pour l'année 2013 les exportations en général ont connu une baisse suite a la crise financière internationale de 2007.⁴⁶

⁴⁶ CNIS : *statistique du commerce extérieur de l'Algérie*, 2009. www.douaniers-cnis.dz.

Chapitre 03 Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

A partir de 2014, les exportations hors hydrocarbures ont réalisé une augmentation par rapport aux années précédente pour atteindre en 2013. La valeur de 2.8 milliards de dollars avec une part de 4.46% du volume global des exportations Algériennes.

Le montant des exportations hors hydrocarbures en 2017 a enregistré une valeur de 1.83 Milliards de dollars donc ils ont réalisé une chute de 46.40% par rapport à 2014. Les exportations hors hydrocarbures qui restent toujours marginales, avec seulement 6.7% du volume global des exportations, soit l'équivalent de 2.83 milliards de dollars (US) ont enregistré une augmentation de 52.68% par rapport à l'année 2017.

En 2020 le montant des exportations hors hydrocarbures soit équivalent à 2.58 milliards de dollars (US), soit une baisse de 11.80% par rapport au résultat de l'année 2019.⁴⁷

1.3. La structure des exportations hors hydrocarbures par groupe d'utilisations

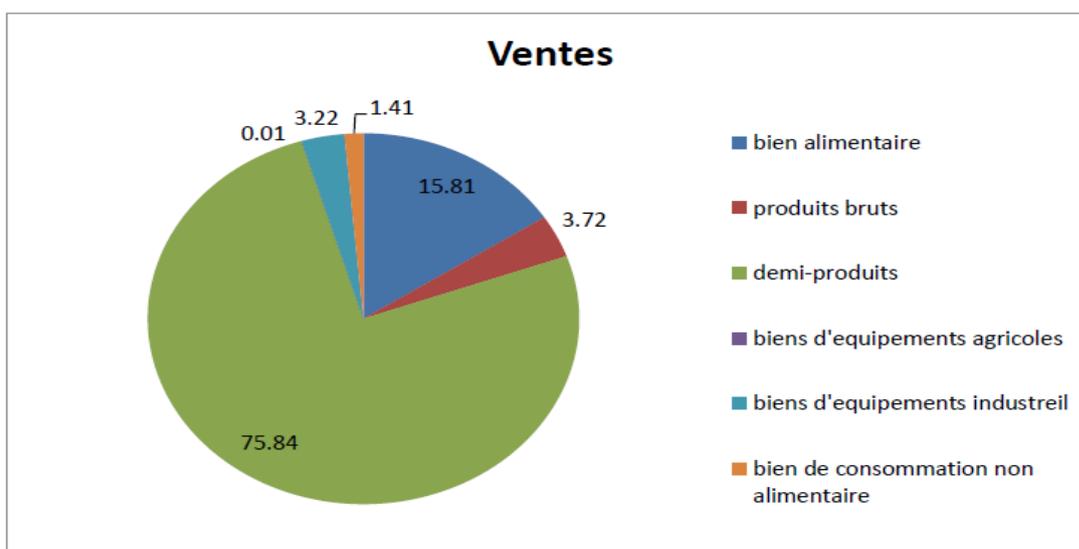
Les statistiques fournies par le CNIS montrent que la structure des exportations hors hydrocarbures par groupe d'utilisation sont constituées essentiellement par des demi-produits qui représente une part de 75.84% du volume global des exportations, soit l'équivalent de 1957 million USD, les biens alimentaires avec une part de 15.81%, soit 408 millions USD, des produits bruts avec une part de 3.72%, soit une valeur de 96 millions USD et enfin, les biens d'équipements industriels et des biens de consommation non alimentaire et bien d'équipement agricole ayant enregistré les valeurs respectives de 82.97 millions USD, 36.42 millions USD et de 0.25 millions USD.

La structure des exportations hors hydrocarbures par le groupe d'utilisation en Algérie se présente comme suit :

⁴⁷ CNIS : *statistique du commerce extérieur de l'Algérie*, 2019. www.douaniers-cnis.dz.

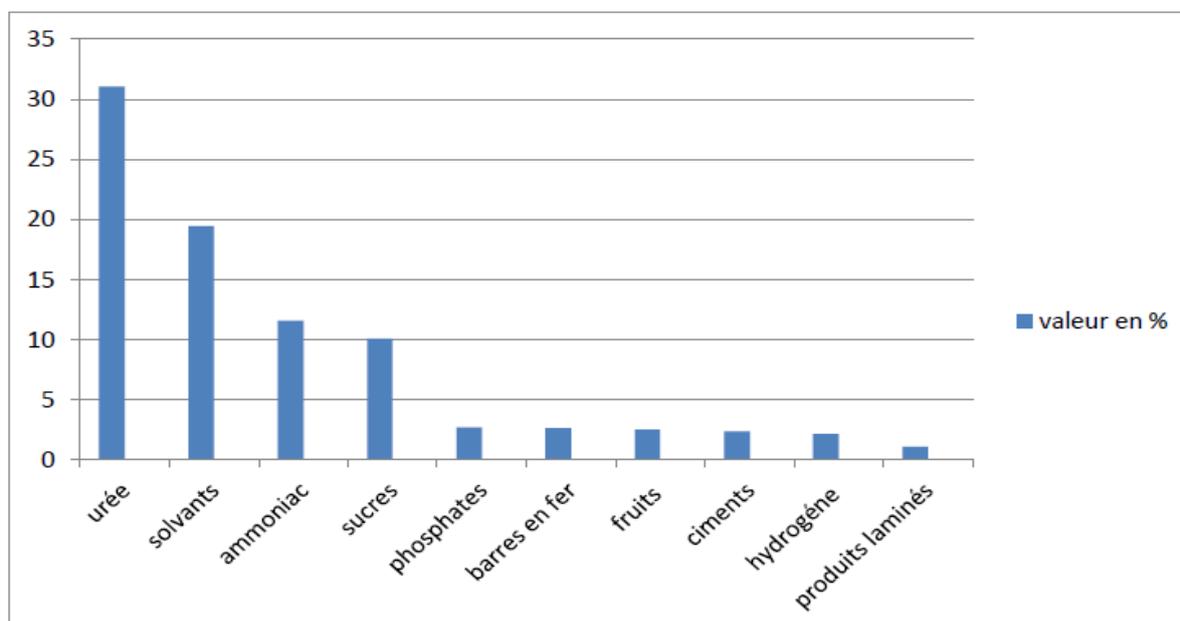
Chapitre 03 Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

Figure n°6 : les exportations hors hydrocarbure par groupe d'utilisation pour l'année 2020.



Source : réalisée par nous même à partir des données de CNIS

Figure n°7 : la part des principaux produits hors hydrocarbure exportés en 2020



Source : réalisé par nous même à partir des données .du CNIS

Chapitre 03 Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

Section 02 : Les organismes d'aide aux exportations hors hydrocarbure

Le développement des exportations hors hydrocarbures en Algérie est, depuis plus d'une décennie, au centre d'une attention particulière des pouvoirs publics qui ont mis en place des mesures d'encadrement destinées à promouvoir la production algérienne sur les marchés extérieurs. Cette démarche s'est traduite depuis 1995 par la mise en œuvre de mesures initiatives et de facilitations qui sont résumées dans ce qui suit.

2.1 Le rôle des organismes intervenants dans la promotion des exportations hors hydrocarbure

Promouvoir les exportations hors hydrocarbures nécessite la création de divers organismes d'appuis qui ont pour rôle d'apporter un support efficace aux exportations hors hydrocarbures.

2.1.1. La compagnie d'assurance et de garantie des exportations CAGEX

La compagnie d'assurance et de garantie des exportations a été créée en 1996 par l'ordonnance N 96/06 du 10/01/1996 ; est une société par action dotée d'un capital de 2.000.000.000 DA,⁴⁸ réparti à parts égales entre les actionnaires (5 banques et 5 assurances).

Tableau n° 01 : Les actionnaires de la CAGEX

Les banques	Les compagnies d'assurances
BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural	CAAR : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance
BEA : Banque Extérieure d'Algérie	CAAT : Compagnie Algérienne des Assurances
BDL : Banque de développement local	CCR : Compagnie Centrale de Réassurances
BNA : Banque Nationale d'Algérie	CNMA : Caisse Nationale Mutualité
CPA : Crédit Populaire d'Algérie	SAA : Société Nationale d'Assurance

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de site www.CAGEX.dz

⁴⁸ KATEB (, Mohammed Lakhdar), OUDDANE (Bouabdellah) : *Le Rôle des Exportations Hors Hydrocarbures en Algérie : Le Cas de Lafarge Ciment* Université de Mostaganem, Algérie, 2018, p64.

Chapitre 03 Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

Elle exerce une double activité : ⁴⁹

- Une activité pour son propre compte où elle engage ses fonds propres, qui consistent à assurer les risques commerciaux.
- Une activité pour le compte de l'Etat et sous son contrôle, relative à l'assurance contre les risques politiques, les risques de non transfert et les risques de catastrophe naturelle.

Elle offre aussi plusieurs prestations aux opérateurs économiques à travers des mesures d'accompagnement, notamment dans l'accès aux informations sur les marchés extérieurs et propose plusieurs formules de contrats d'assurances, dont celles des crédits et des expositions.

La CAGEX a pour mission :

- Assurance-crédit export (couverture des risques nés de l'exportation)
- Assurance-crédit domestique (crédit inter entreprise)
- Assurance foire
- Vente d'information économique et financière
- Recouvrement de créances
- Coassurance et réassurance.

2.1.2. L'agence nationale du commerce extérieur ALGEX

Initialement, c'était l'office de promotion des exportations (PROMEX) qui était créé par le décret exécutif n° 96-327 du 1^{er} octobre 1996. Cet office était chargé de promouvoir l'activité d'exportation hors-hydrocarbures, en se focalisant essentiellement sur la diffusion de l'information relative au commerce international¹. Par la suite et par souci d'élargissement du champ d'action de cet office, il a été transformé en une agence de promotion du commerce extérieur, dite ALGEX (celle-ci s'intéresserait à la fois aux exportations et aux importations du pays).⁵⁰

L'ALGEX est créée par le décret exécutif n° 04- 174 du 12 juin 2004 ; elle présente un support permettant aux entreprises nationales d'acquérir des parts de marché à l'étranger et d'accroître

⁴⁹ www.CAGEX.dz consulté le 13/06/2021 à 15 :30.

⁵⁰ CHIHKE, (N) : *les dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors-hydrocarbure en Algérie : constat et analyse*, 26/05/2018.

Chapitre 03 Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

ainsi les débouchés extérieurs pour les produits algériens. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé du commerce extérieur. L'ALGEX a pour mission de⁵¹:

- Promouvoir le produit Algérien à travers l'accompagnement et le conseil prodigué aux opérateurs Algériens.
- Analyser les marchés mondiaux et réalisation d'études prospectives globales et sectorielles sur le marché extérieur.
- Organiser la participation Algérienne aux foires et manifestations économiques à l'étranger et les rencontres d'affaires.
- Identifier le potentiel national d'exportation par une meilleure connaissance de la production.
- Gérer des instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures au bénéfice des entreprises exportatrices.
- Elaborer en rapport annuel d'évaluation sur la politique et les programmes d'exportations.
- Analyser les données sur les importations à la faveur du décret n°08-313 du 5/10/2008.

2.1.3. La Chambre Algérienne de Commerce et D'industrie (CACI)

La chambre Algérienne de commerce et l'industrie, instituée par le décret exécutif n°96-93 du 03 mars 1996,⁵² est un organisme de l'Etat à caractère commercial et industriel, qui prend en charge les intérêts professionnels des milieux d'affaires en concentration avec les pouvoirs publics. A pour objectif principal d'assister les entreprises dans la conduite des opérations d'exportation, mettre en relation d'affaires, d'entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs d'activité de l'économie nationale.

La CACI chargé notamment d'assurer les missions suivantes ⁵³ :

- De fournir aux pouvoirs publics, sur leur demande ou de sa propre initiative, les avis, les suggestions et les recommandations sur les questions et préoccupations

⁵¹ Voir le site officiel de l'ALGEX, «www.algex.dz». Consulté le 13/06/2021 à 16 :00.

⁵² JOURNALE OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE Algérienne n°16, p7.

<https://www.commerce.gov.dz/reglementation/decret-executif-n096-93>.

⁵³ Voir le site officiel de CACI, «www.CACI.DZ». Consulté le 13/06/2021 à 16 :20.

intéressant directement ou indirectement, au plan national, les secteurs du commerce, de l'industrie et des services.

- D'organiser la concertation entre ses adhérents et recueillir leur point de vue sur les textes que lui soumettrait l'administration pour examen et avis.
- D'effectuer la synthèse des avis, recommandations et propositions adoptés par les chambres de commerce et d'industrie et de favoriser l'harmonisation de leurs programmes et de leurs moyens.
- De réaliser toute action d'intérêt commun aux chambres de commerce et d'industrie et de susciter leurs initiatives.
- D'assurer la représentation de ses chambres auprès des pouvoirs publics et de désigner des représentants auprès des instances nationales de concertation et de consultation.
- D'entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs de l'économie nationale et leur expansion notamment en direction des marchés extérieurs.

2.1.4. La Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX)

C'est une société par actions issue des différentes modifications apportées le 24 décembre 1990 à l'ONAFEX (office National Algérien des Foires et Expositions) qui crée en 1971. Elle a pour objet de contribuer au développement et à la promotion des activités commerciales.⁵⁴

Dans le cadre de ses missions statutaires, la SAFEX exerce ses activités dans les domaines de ⁵⁵ :

- L'organisation des foires, salon spécialisés et expositions, à caractère national, international, local et régional.
- L'organisation de la participation algérienne aux foires et exposition à l'étranger.
- L'assistance aux opérateurs économique en matière de commerce international, au moyen de :
- L'information sur la réglementation du commerce international
- Les opportunités d'affaires avec l'étranger

⁵⁴ Voir le site officiel de SAFEX «www.SAFEX.dz» consulté le 13/07/2021 à 16 :40.

⁵⁵ KATEB, (Mohammed Lakhdar) et OUDDANE (Bouabdellah) : *Les exportations hors hydrocarbures comme stratégie de diversification* « Cas de l'entreprise Algérienne RAFEXPORT 30/06/2018.

- La mise en relation d'affaires Les procédures à l'exportation
- L'édition de revue économiques et cataloguer commerciaux
- Organisation de rencontres professionnelles séminaires et conférences
- Gestion et exploitation des infrastructures et structures du palais des expositions.

2.1.5. Le Fonds Spécial de Promotion des Exportations (FSPE)

Le Fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations (FSPE) a été institué par la loi de finances pour 1996. Il est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leurs actions de promotion et de placement de leurs produits sur les marchés extérieurs⁵⁶.

Fonds spécial pour la promotion des exportations prend en charge :

- Les charges liées à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et des services destinés à l'exportation,
 - Les aides de l'Etat à la promotion des exportations à travers la participation aux foires et expositions à l'étranger,
 - La prise en charge d'une partie des coûts de prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs ainsi que l'aide à l'implantation initiale d'entités commerciales sur les marchés étrangers ;
- ✓ L'aide à l'édition et à la diffusion de supports promotionnels des produits et services destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication (création de sites web...);
- ✓ Le coût du transport international et de manutention dans les ports algériens des marchandises destinées à l'exportation. Le FSPE a été créé pour promouvoir les exportations Hors Hydrocarbures à travers la prise en charge d'une partie des frais liés au transport des marchandises et la participation des entreprises aux foires et salons à l'étranger selon les taux ci-après :⁵⁷

⁵⁶ Idem

⁵⁷ www.commerce.gov.dz. consulté le 13/06/2021 à 18 :30

A. Au titre des frais de transport à l'exportation

Le fond participe au financement des frais de transport. Ainsi il prend en charge : 25%, dans le cas de transport international des produits non agricoles à destination éloignée
50%, dans le cas de transport international des produits agricoles périssables.

B-Participation aux manifestations économiques à l'étranger

- ❖ 50%, dans le cas d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme annuel officiel
- ❖ 80%, dans le cas d'une participation collective aux foires et expositions inscrites au programme annuel officiel.
- ❖ 100%, dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique.

2.1.6. L'Association Nationale des Exportations Algériens (ANEXAL)

Créée le 10 Juin 2001, l'ANEXAL est une association régie par la loi N° 90/31 du 24 décembre 1990, ainsi que par ses statuts particuliers. Elle a de nombreuses et multiformes activités, les principales sont :⁵⁸

- ✓ Collecte d'informations économiques auprès des chambres de Commerce, d'ALGEX (Ex PROMEX), du CNIS, de l'ONS, des Banques, des représentations commerciales des Ambassades, etc. Diffusion d'information utiles (opportunités d'affaires, lois, décrets, circulaires
- ✓ d'applications, accords bilatéraux, etc.) à l'ensemble des adhérents et opérateurs économiques.
- ✓ Participation aux rencontres, journées d'études, réunions de coordination et de travail

Organisées par les institutions et organismes publics, les auxiliaires à l'exportation ainsi que les organismes internationaux.

⁵⁸ <https://www.anexal.dz/> consulté le 13/06/2021 à 21 :50

2.1.7. Le couloir vert

Il constitue un appui ou une facilitation qui est accordée depuis septembre 2006 à l'exportation de dattes, et consiste en l'assouplissement du passage en douane de la marchandise, qui subit uniquement un contrôle documentaire ce qui se traduit par une facilité engendrant une réduction considérable des délais d'expédition. Cette facilitation doit être étendue à terme aux autres exportations de produits périssables : produits agricoles frais et produits de la pêche.⁵⁹

2.2 Les principaux avantages fiscaux accordés aux exportations hors hydrocarbures

La législation fiscale Algérienne accorde de nombreux avantages fiscaux aux opérations d'exportations. Elles concernent la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS). Elles se caractérisent par l'exonération en matière d'impôt direct et l'exonération des taxes sur le chiffre d'affaire.

2.2.1. Exonération en matière d'impôts directs

2.2.1.1. L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)

L'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) de cinq (05) années à compter de l'exercice 2001, concerne les opérations de ventes et les services destinés à l'exportation, à l'exception des transports terrestres, maritimes, aériens, les réassurances et les banques. Cette exonération n'est accordée qu'aux entreprises qui s'engagent à réinvestir les bénéfices réalisés au titre de ces opérations.

2.2.1.2. La taxe sur l'activité professionnelle (TAP)

Exclusion de la base imposable de la taxe sur l'activité professionnelle TAP du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation : n'est pas compris dans le chiffre d'affaires servant de la base à la TAP le montant des opérations de ventes, de transport ou de courtage portant sur des objets ou des marchandises destinés directement à l'exportation, y compris toutes les opérations de procession ainsi que les opérations de traitement pour la fabrication de produits pétroliers

⁵⁹ République algérienne démocratique et populaire ministre du commerce : *les exportations hors hydrocarbure algérienne*.

Chapitre 03 Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

destinés directement à l'exportation (Article 220-3 du code des impôts directes et taxes assimilées) ;

2.2.1.3. Suppression du versement forfaitaire (VF)

De même sont exemptés du versement forfaitaire pendant une période de cinq (05) années à compter de l'exercice 2001, les entreprises se livrant à des opérations de vente de biens et services réalisés à l'exportation. Cette exonération s'applique au prorata du chiffre d'affaires réalisé en devises.⁶⁰

2.3. Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires

2.3.1. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les opérations de vente réalisées à l'exportation

- ✓ Exemption de la taxe sur la valeur ajoutée sont exemptées de TVA conformément aux dispositions de l'article 13 du code des Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA).
- ✓ Les affaires de vente et de façon qui portent sur les marchandises exportées : cette exemption est accordée avec certaines conditions par exemple quand le vendeur et/ou le façonnier inscrit les envois en comptabilité, avec indication de la date de l'inscription, du nombre, des marques et numéros de colis, de l'espèce, de la valeur et de la destination des objets ou marchandises et que les exportations ne soient pas contraires aux règlements.
- ✓ Les affaires de vente et de façon qui portent sur des marchandises d'origine nationale livrées aux magasins sous douane légalement institués.

2.3.2. Franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La franchise de TVA, bénéficie aux achats ou importations de marchandises, réalisés par un exportateur, destinés soit à la réexportation en l'état, soit à être incorporés dans la fabrication, la composition, le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation.⁶¹

⁶⁰ Ministère du commerce Direction de la promotion des exportations : *recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures*, avril 2007, p5.

⁶¹ Idem.

2.3.3. Restitution de la TVA

Bénéficiaire de la restitution de la TVA, les opérations d'exportation de marchandises, de travaux, de services ou de livraison de produits pour lesquels la franchise à l'achat est autorisée.

2.3.4. Exonération de la taxe spécifique additionnelle (TSA)

Les produits destinés à l'exportation sont exonérés de la TSA. Pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures nécessite la création de divers organismes d'appui qui ont pour rôle d'apporter un support efficace aux exportations hors hydrocarbures.

Chapitre 03 : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie

Conclusion

Les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie n'arrivent toujours pas à évoluer, en volume et en valeur. Dans les échanges commerciaux à l'international, plus de 90 % des exportations sont concentrés sur des produits bruts et demi-produits issus de la transformation des hydrocarbures.

Dans le but de diversifier ses exportations, l'Algérie a mis en place des organismes d'aides à l'exportation hors hydrocarbures, tel que la création des institutions de promotion et d'accorder des avantages fiscaux aux exportateurs.

Malgré ces dispositifs d'incitation mis en place par les pouvoirs publics pour encourager les exportations hors hydrocarbures, ces dernières demeurent avec une part marginale, et les exportations algériennes restent toujours dominées par les hydrocarbures.

Il reste beaucoup à faire pour enraciner dans notre pays la culture de l'exportation hors hydrocarbure, tant au niveau des entreprises qu'au sein de l'environnement économique et des banques, mais aussi et surtout au niveau des institutions publiques.

Chapitre 04
Analyse du mécanisme de
perfectionnement actif pour la promotion
des exportations hors hydrocarbures

Introduction

Afin de répondre à notre problématique de recherche et de mettre en valeur l'importance du régime de perfectionnement actif, il a été question qu'on fasse un stage pratique au niveau de l'inspection divisionnaire des douanes de Bejaïa au sein du service des régimes douaniers économiques, mais malheureusement avec la pandémie covid -19, il a été en dépit de cette annulation nous nous sommes présentés et avons été reçus par le responsable.

Ce dernier a communiqué des renseignements relatifs à une entreprise agroalimentaire de fabrications des pâtes alimentaires SARL LA REIN DU FEUILLETAGE qui fera l'objet de notre étude.

Ce chapitre se compose de deux sections : la première est consacrée à la présentation de la démarche suivie par l'entreprise SARL LA REIN DU FEUILLETAGE pour bénéficier du régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif. La deuxième section est consacrée au mode d'apurement de régime ATPA (réexportation ou bien mise à la consommation).

Section 1 : Démarche suivie pour bénéficier du régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif

Comme tous les régimes douaniers économiques, le perfectionnement actif repose sur une autorisation délivrée par les autorités douanières compétentes. En raison des délais que peut nécessiter l'examen des demandes d'admission temporaire surtout lorsqu'il s'agit d'une première opération, il est nécessaire que les importateurs déposent leur demande suffisamment à l'avance sous attente les marchandises soient en cours de route ou arrivées sur le territoire national.

1.1 Modalités pratiques empruntées par l'entreprise SARL LA REIN DU FEUILLETAGE

Dans ce premier cas, nous allons procéder à la présentation de la démarche à suivre pour que l'entreprise bénéficie du régime ATPA que le responsable de service des RDE nous a expliqué au niveau de la douane.

1.1.1 La présentation de la demande temporaire pour perfectionnement actif

Une demande d'admission temporaire pour perfectionnement actif a été rédigée par le responsable de transit de la SARL LA REIN DU FEUILLETAGE, et déposée auprès du chef de l'inspection divisionnaire des douanes de Bejaia. Cette demande est adressée au CID de Bejaia et traitée par l'inspection principale au suivi des acquis à caution (IPAAC).

La douane a imposé à SARL LA REIN DU FEUILLETAGE de déposer sa demande en quatre (4) exemplaires voir l'annexe (01), accompagnés du contrat commercial d'exportation ou tout autre document tenant lieu de commande ferme à l'exportation. Le formulaire de la demande est composé des éléments suivants :

• Le formulaire de la demande

1) Nom, raison sociale et adresse :

a) Du demandeur, importateur : **SARL LA REIN DU FEUILLETAGE**

b) Des établissements ou le lieu où les marchandises importées doivent être transformées : **Gueldamen Est Cne Amalou W. Béjaia Algerie**

2) Nature du perfectionnement actif : **Transformation**

3) Marchandises importées :

a) désignations commerciales : **FARINE DE BLE +SEMOLINA**

b) numéros des sous-positions du tarif des douanes (à 10 chiffres) : **11 01 00 11 00**

c) quantité nette par espèce de marchandise : **23 500, 00 KGS**

d) valeur (en monnaie étrangère) : **7 400 ,00 EUR**

e) origine et provenance des marchandises : **Biélorussie (The Republic Of Belarus)**

4) mode de financement des marchandises importé (à préciser) : **Remise Documentaire A Vue**

5) Raison sociale et adresse de la banque de domiciliation : **AL SALAM BANQUE, Lot Boushaki 186 F Azzouar Alger**

6) Nature de l'opération (indiquer l'utilisation qui sera faite dans le processus de fabrication des marchandises importées) : **Transformation en m'semen congelé**

7) Bureau des douanes auprès duquel seront accomplies les formalités de dédouanement :

Bureau de contrôle : c'est le bureau qui assure le suivi et le contrôle de l'ensemble des opérations effectuées sous le régime, il s'agit du bureau dans le ressort territorial duquel sont tenues les écritures de suivi de ce régime.

a) A l'importation : **BEJAIA PORT**

b) A l'exportation : **BEJAIA PORT**

8) délai nécessaire à l'opération envisagée : (de la date de l'importation à la date de réexportation des produits obtenus) **six (06) mois**

9) marchandises à réexporter (produit compensateur¹⁷⁹) : produits qui résultent de l'opération de perfectionnement actif et pour l'obtention desquels le régime a été accordé

a) désignations commerciales : **M'SEMEN**

b) numéros des sous-positions du tarif des douanes (à 10 chiffres) : **19 02 20 99 00**

c) quantité : **42. 695 KGS** (le demandeur indique la quantité totale de marchandises qu'il envisage réellement de placer sous le régime pendant la durée de validité de l'autorisation qu'il a sollicitée).

d) valeur (FOB) : **35.576,00EUR**

e) pays de réexportation : **british Virgin Island**

f) origine du produit exporté¹⁸⁰ : **Algérienne**

10) pourcentage du taux d'intégration (valeur ajoutée) : 100 %

11) pourcentage des quantités de matières contenues dans le produit importé :

a) matières importées : **semoule + farine = 53,50%**

b) emballages importés : **00%**

c) matière d'origine étrangère acquise sur le marché intérieur : **NEANT**

d) matière d'origine national : **Emballage + Graisse végétale + Sel + Sucre +Eau = 46,50%**

12) déchets de matières importées :

a) déchets récupérables : **SSSF + SON + DECHERS = 00 %**

Les déchets de production utilisables à un autre usage, sont soumis au paiement des droits et taxes lors de leur mise à la consommation.

b) pertes : **1,5%**.

Les pertes sont la partie des marchandises d'importation qui disparaissent à l'occasion du processus de transformation, leur pourcentage ou quantité et donc évidemment fonction du taux de rendement.

Ces pertes ne donnent pas lieu à taxation. Il importe donc que le taux de rendement ait été fixé de façon précise.

c) rebuts sur produits finis : **0%**

Les déchets ne sont pas des pertes, au sens défini ci-dessus, mais des produits compensateurs secondaires : s'ils sont souvent dépourvus de valeur commerciale et ne sont que rarement soumis à droits de douane, il peut néanmoins arriver qu'ils soient valorisés par le titulaire du régime ou un tiers auquel ils sont revendus et, dans certains cas, assujettis à droits de douane.

13) exportateurs réels des marchandises : SARL LA REIN DU FEUILLATAGE

14) mode de paiement des opérations d'exportation : Remise Documentaire

1.1.2. Placement de la marchandise sous le régime admission temporaire pour perfectionnement actif

Pour que la douane autorise la demande de l'entreprise SARL LA REIN DU FEUILLATAGE

GERBIORE elle lui a imposé de présenter les documents suivants :

- Une demande préalable formulée voir l'annexe (01)
 - ✓ Facteur commerciale voir l'annexe (02)
 - ✓ Une fiche technique de fabrication du produit compensateur
 - ✓ Copie du registre de commerce
 - ✓ Copie de la carte d'identification fiscale voir l'annexe (03)
 - ✓ Autorisation d'entrée de produit, autorisation d'importation de produit voire l'annexe (04)
 - ✓ Autorisation de libre de circulations voire l'annexe (05)

Après que le chef d'inspection divisionnaire des douanes ait examinés le dossier déposé, la douane délivre son autorisation.

Suite à cette autorisation n ° 01/04104002/BRDE voir (l'annexe 01), l'opérateur va effectuer l'opération d'importation.

A l'arrivée de la marchandise, le chef d'inspection divisionnaire des douanes oblige le responsable de l'entreprise **SARL LA REIN DU FEUILLETAGE** de faire une déclaration en détail avec tous les documents de dédouanement de la marchandise qui constituent essentiellement :

- ✓ la déclaration code 7802 admissions temporaires pour perfectionnement actif (son paiement des droits et taxe) voir l'annexe (06)

- ✓ un engagement (une caution) de réexportation ou de constituer en entrepôt les marchandises importées temporairement (Farine de blé Semolina) dans les délais accordés et de respecter les règles du régime.
- ✓ Autorisation d'ATPA
- ✓ facture ou contrat domicilié.

1.2. Etude comparative des avantages d'admission temporaire pour perfectionnement actif par rapport au droit commun

Après avoir présenté notre cas pratique, on essaiera de faire ressortir tous les avantages escomptés de ce régime :

Tableau n° 02 : Comparaison entre le régime commun et de perfectionnement actif

	SARL LA REIN DU FEUILLETAGE	
	Dans le cadre droit commun	Dans le cadre d'admission temporaire pour le perfectionnement actif
Règle d'importation	Non autorisé uniquement par l'office algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC)	Autorisé règle du commerce Extérieur non applicable
Droit et taxe	Paie ment droit de douane (5%) TCLS (15%)	Suspections de paie ment de Droit et taxe 0% Paie ment RUS utilisation de Système SIGAD
TOTAL	357 230,7	2160 DA

Source : synthèse personnelle à partir des entretiens au niveau de la douane

Si la SARL LA RIEN DU FEUILLETAGE a importé sa marchandise dans le cadre normal (droit commun), elle devait payer une somme :

1) Taxe parafiscale sur les ventes de céréales et légumes secs

TCLS = Quantité (quanto) x 15

Le TCLS du « Smen » :

$TCLS_1 = 18,5 \times 15$

TCLS₁ = 277,5 DA

Le TCLS de la « farine » :

$TCLS_2 = 5 \times 15 = 75 \text{ DA}$

TCLS₂ = 75 DA

Donc $TCLS_1 + TCLS_2 = 277,5 + 75$

TCLS₁₊₂ = 352,5 DA

2) Calcul des droits de douanes

Droits de douane (DD) = valeur en douane x taux des droits de douane

- La valeur en douane pour les deux produits :

$269543,10 + 89847,60 = \mathbf{359\ 390,7\ DA}$

Total dont a bénéficié la Sarl

$359\ 390,7 - 2160 = \mathbf{357\ 230,7\ DA}$

Montant à payer = 357 230,7 DA

3) Calcul de la taxe supplémentaire sur les salaires (TCS)

Donc $TCS_1 = 8984,77 \times 1\%$

$$\boxed{TCS_1 = 8984,77 \text{ DA}}$$

Donc $TCS_2 = 299492 \times 1\%$

$$\boxed{TCS_2 = 2994,92 \text{ DA}}$$

$TCS_1 + TCS_2 = 984,77 + 2994,92$

$$\boxed{= 3979,69 \text{ DA}}$$

4) Le montant des droit et taxe

Montant des droits et taxe = doit des douanes + taxe complémentaire sur les salaires + redevance utilisation système + redevance pour prestation

Montant des droit et taxes = $359\,390,7 + 8984,77 + 2994,92 + 660 + 1500$

$$\boxed{= 373530,390 \text{ DA}}$$

5) Total price euro + Frêt

On a :

Montant total price = 5520,00 Euro

On a :

Le Frêt = 1880,00 Euro

Total price Euro + Frêt = $5520,00 \text{ Euro} + 1880,00 \text{ Euro}$

$$\boxed{= 7\,400,00 \text{ euros}}$$

6) Droit des douanes = la valeur en taux des droits

Total price en DA :

$$7\,400 \times 161,8879 = 1.197\,970,46 \text{ DA}$$

Droit de douane :

$$1,197\,970,46 \times 30\% = 359\,391,1380$$

Si l'entreprise SARL LA REIN DU FEUITTAGE n'a pas bénéficié d'un régime d'ATPA, cela lui poserait problème, puisque l'importation des blés et dérivés est uniquement exclusive par L'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC).

Le montant de 357 230,7 DA est une somme très importante pour l'entreprise, l'avantage qui lui est accordé est de ne pas payer les droit et taxes, elle a juste à payer les formalités d'utilisation du système, donc un avantage énorme pour l'entreprise.

Cet avantage financier se répercutera directement sur les coûts des produits exportés, et il influencera systématiquement le prix de ces produits puisqu'il n'est grevé d'aucune imposition locale. Par conséquent, cette facilitation accordée par l'administration des douanes permet à l'entreprise exportatrice de bien se positionner sur le marché international grâce à ses prix compétitifs et cette capacité de rivaliser sur le plan international, et permet à cette entreprise de créer à l'avenir d'autres créneaux de commercialisation de ses produits.

Section 2 : Mode d'apurements de perfectionnement actif

Après les opérations de transformation, les produits transformés peuvent être réexportés ou bien mis à la consommation, ce dernier entraîne l'obligation de payer les droits d'importation et les taxes, ainsi que l'application des mesures de politiques commerciales.

2.1 Réexportation des produits compensateurs

Le régime de perfectionnement actif s'apure par la suscription :

- D'une déclaration d'exportation du produit compensateur ;
- D'une déclaration de réexportation pour l'imputation de l'admission temporaire, reprenant les quantités et espèces de marchandises intégrées ou utilisées dans la fabrication du produit compensateur.

2.2 Vérification des déclarations

La déclaration en détail obligatoirement à la déclaration d'exportation et accompagnée de la fiche d'importation ou décompte d'apurement des produits exportés et soumis au contrôle de l'officier de contrôle vérificateur.

Ce dernier est chargé de la conformité des énonciations de la déclaration quant à l'espèce et aux quantités des marchandises à prendre en compte pour l'apurement des déclarations d'admission temporaire, et ce en prenant en ligne de compte la quantité et la nature de produit compensateur à exporter.

La déclaration, une fois admise pour conforme par l'office de contrôle vérificateur, devient officiellement pour l'administration des douanes un « *certificat d'imputation* », après sa validation par les références de la déclaration d'exportation et la position de la signature et de caché personnel, administration de l'officier de contrôle.

Cependant, lorsque les quantités et espèces à imputer doivent être réparties entre plusieurs acquits, le soumissionnaire est tenu de joindre une note de détail des apurements authentifiés, reprenant les références des acquits à apurer en précisant pour chacun d'eux les quantités et la nature des marchandises.

Dans tous les cas, l'officier de contrôle vérificateur doit confirmer le détail des imputations en utilisant le cadre de la chemise cartonnée de la déclaration.

2.3 Le rôle du service de la gestion des acquits

✓ Les déclarations d'exportation et de réexportation doivent être transmises après vérification, liquidation et révision, au service chargé de la gestion des acquits pour être conservées en attendant l'apurement définitif de l'opération.

✓ Les exemplaires banques des déclarations doivent être adressés à la banque domiciliaire par bordereau d'envoi, avec la mention en marge "*exportation par suite d'AT*" pour ouvraison ou transformation ou complément de main d'œuvre.

✓ Le BE reprendra en outre le numéro de domiciliation unique affecté d'une manière globale en centralisant l'ensemble des déclarations relatives à la même opération pour totaliser à la fin des exportations, ces quantités par espèce de marchandises reprises sur les déclarations.

✓ La comparaison entre les déclarations d'admission temporaire et les déclarations de réexportation permet de dégager une situation comptable globale des quantités importées et des quantités réexportées, par espèce de marchandise se rapportant à une même opération industrielle.

✓ Le bilan des apurements ainsi dégagé va permettre au service spécialisé chargé de la gestion des acquits de s'assurer de la conformité et de la régularité des imputations avant de délivrer ou soumissionnaire "les certificats de décharges des engagements souscrits" qui doivent lui permettre d'obtenir auprès du receveur des douanes "la main levée" des cautions ou le remboursement des consignations, sous réserve que les contentieux éventuels relevés soient définitivement réglés.

✓ Les déclarations doivent être conservées et classées. Le service chargé du suivi des acquits doit ouvrir des registres spéciaux côtés et paraphés par code déclaration, appuyés éventuellement en cas de besoin de registre ou fiches constituant des sous comptes de suivi d'AT, pour les opérateurs économiques réalisant de nombreuses opérations.

2.4 l'opération d'exportation du produit fini obtenu après la transformation .

Nous tenons, malheureusement, préciser que L'entreprise SARL LA REIN FEUITTAGE n'a pas encore fait l'exportation à cause de la pandémie covid-19.

Pour permettre finir notre analyser et faire ressortir l'effet d'application du régime de perfectionnement actif sur l'exportation de l'entreprise étudiée, il faut analyser les exportations de cette entreprise dans le cadre de ce régime douanier, chose qui n'est pas encore disponible en raison du blocage des exportations suite à la crise sanitaire.

Conclusion

Notre cas pratique qui a été réalisé auprès de l'inspection divisionnaire des douanes à Bejaïa, nous a permis de constater que l'utilisation de régime de perfectionnement actif permet à leur utilisateur de bénéficier de beaucoup d'avantages financiers et économiques. Mais malgré tous ses avantages, l'entreprise LA REIN DU FEUILLATAGE.

Afin de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, la douane doit entreprendre une démarche dans le but de réduire et simplifier les formalités d'accroître des régimes, et proroger la durée de délai d'utilisation de régime.

Dans le même ordre d'idées, la facilitation de l'exportation passe par l'amélioration des moyens de transport, en mettant à la disposition des entreprises les moyens nécessaires, que ça soit en matière logistique ou en couverture contre un nombre plus important de risques liés

À ce dernier, d'autre part les organismes veillant au développement des exportations devraient Améliorer la nature et la qualité de leurs services.

Cependant, pour apporter des conclusions fermes quant aux avantages réels de ce régime, il faudrait analyser les exportations de l'entreprise. Chose que nous n'avons pas pu réaliser car cette dernière n'a pas encore entamé cette opération en raison de la crise du covid19.

Néanmoins, comme tous les travaux de recherche, ce mémoire présente certaines limites dont

- Le manque d'informations et de statistiques (ou informations surannées) pour pouvoir mesurer et évaluer l'impact de ces facilitations sur la performance des entreprises en général et l'économie algérienne en particulier ;

- Le manque des travaux d'enquêtes sur le terrain à cause de la pandémie COVID 19 qui a entravé notre ambition.

L'entreprise SARL LA REIN DU FEUITTAGE elle a bénéficié un régime d'admission temporaire et un régime de perfectionnement actif.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le commerce extérieur est un facteur primordial pour le développement de toute économie, ce qui explique l'augmentation des volumes des échanges commerciaux. A cet effet, les entreprises se trouvent dans l'obligation d'accéder aux marchés étrangers afin d'être plus compétitives. A l'instar des autres pays en développement, l'Algérie après plusieurs années de protectionnisme, s'est engagée dans un processus de libéralisation de son commerce extérieur, à travers la mise en place d'une politique de promotion des exportations et de réduction des importations.

La dépendance d'un pays donné à un seul secteur ne pourra pas satisfaire pour longtemps les exigences d'une économie. La branche des hydrocarbures est la seule branche qui assure l'essentiel des exportations de l'Algérie, et qui constitue le principal moteur de l'économie algérienne. C'est cette branche, qui lui procure la quasi-totalité de ses ressources extérieures en devises, Les autres branches hors hydrocarbures sont inactives, que ce soit sur le marché local où étranger. Ce dernier occupe la deuxième place en matière des exportations après les hydrocarbures.

L'Etat algérien a mis en place différentes mesures d'appui et d'aide à l'international visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures ; parmi ses mesures on y trouve les mécanismes d'encouragement accordés par l'administration des douanes dont les régimes douaniers économiques, sur lesquels notre recherche s'est basée.

Un régime douanier économique permet aux entreprises nationales d'exporter des marchandises sans acquittement des droits de douane et taxes diverses normalement exigibles ainsi que de stocker, d'utiliser ou de transformer ces marchandises pour les utiliser, les stocker ou leur faire effectuer des opérations dans un pays tiers et qui ne sont taxés, les cas échéants, au retour que sur la plus-value réalisée à l'étranger.

Ainsi, la réussite des régimes douaniers économiques se manifeste par la fluidité, la rapidité du commerce international et l'amélioration de la productivité et la compétitivité de l'économie nationale.

L'entreprise la SARL LA REIN DU FEUILLATAGE , elle bénéficier un régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif .

Bibliographie

Ouvrage

A GERJEBIN, « théorie contemporaine de l'échange international », France, 1987.

AKERKARE, (Arezki) : *analyse des conséquences sociale de la mondialisation sur les PVD : cas de l'Algérie*

ALLALI.B, « vision des dirigeants et internationalisations des PME marocaines et canadiennes du secteur agroalimentaire », thèse de doctorat HEC Montréal, 2003.

Annick COHEN, Annette SOULIER, « Manager les compétences », Edition liaisons, 2004.

Bertrand QUELLIN, Jean Luc ARREGLE, « Le management stratégique des compétences », Edition Ellipses, Paris.

BLANCHETON, (Bertrand) : *MAXI fiche de science économique*, édition, Dunod, Paris, 2009..

BOURI. C. (2003), « La logistique du commerce extérieur en Algérie, Théorie et pratique », 1ère édition, Edition EDIK..

Brahim GUENDOUDI, Ed .El- Maarifa, 2008.

Catherine Taule-Martin « la Douane, instrument de la stratégie internationale

Catherine TEULE-MARTIN, La Douane instrument de la stratégie internationale, paris, 1995 .

CHIHKE, (N) : *les dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors-hydrocarbure en Algérie : constat et analyse*, 26/05/2018.

Christian AUBIN et Philippe NOREL, « économie internationale, faits, théories et politiques », édition du seuil, 2000, Paris.

Christian AUBIN et Philippe NOREL.

CROUE C, « marketing international », 4ème Edition, De Boeck,

DELMAS. J et CIE. (1987), « Douane et exportation, guide pratique des procédures douanières », Direction générale des douanes et produits indirectes, Collection française.

J. LONGATTE ; P. VANHOVE, « économie générale », Edition Dunod..

Jaime de MELO ; Jean-Marie GREATHER, « commerce international, théories et applications », Edition De Boeck Université, 2000.

Jean-Louis MUCCHIELLI, « relations économique internationales », Edition, Paris, 2010.

KATEB (, Mohammed Lakhdar), OUDDANE (Bou Abdellah) : *Le Rôle des Exportations Hors Hydrocarbures en Algérie : Le Cas de Lafarge Ciment* » Université de Mostaganem, Algérie, 2018.

KATEB, (Mohammed Lakhdar) et OUDDANE (Bou Abdellah) : *Les exportations hors hydrocarbures comme stratégie de diversification « Cas de l'entreprise Algérienne RAFEXPORT 30/06/2018.*

KSOURI. Idir (2010), « les techniques douanières et fiscales » Edition Alger-livre, Alger.

LONGATTE ; P. VANHOVE.

Michel RAINELLI, « La nouvelle théorie du commerce international », Edition La Découverte, Paris, 1997.

Ministère du commerce Direction de la promotion des exportations : *recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures*, avril 2007.

PANTIN.F, « le rôle des compétences de l'équipe dirigeante au sein du processus d'internationalisation, étude d'une moyenne entreprise française », 7eme congrès francophone en entrepreneuriat et PME, Montpellier, octobre 2004.

PAVEAU.J, DUPHIL.F, avec la collaboration de BARELIER.A, DUBOIN. J, GERVAIS.F, KUHN.G,

ST-PIERRE J et AL, « rôle des TIC sur le degré d'exportation des PME : une étude exploratoire », 8ème congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, HEG Fribourg, suisse, 25, 26, 27 octobre 2006.

Articles et mémoire

ARTICL I des statues de FMI, <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/aa.pdf> consulté le 03/06/2021 à 14 :50.

Doucement interne de la douane de Bejaia

JOURNALE OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE Algérienne n°16.

Mémoire de magister en science économique, université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2009.

Site internet

CNIS : *statistique du commerce extérieur de l'Algérie*, 2009.www.douaniers-cniss.dz.

CNIS : *statistique du commerce extérieur de l'Algérie*, 2019.www.douaniers-cniss.dz.

<https://uncitral.un.org/fr/about> consulté le 06/06/2021 à 13 :20.

https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition consulté le 04/06/2021 à 11 :30.

<https://www.anexal.dz/> consulté le 13/06/2021 à 21 :50

<https://www.douane.gov.dz/spip.php?article157> consulté le 04/06/2021 à 11 :30.

<https://www.glossaire-international.com>

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1892> consulté le 28/06/2021 à 14 :00.

Site internet consulté le 06/06/2021 à 16 :00 h

<https://www.commerce.gov.dz/reglementation/decret-executif-n096-93>.

Voir le site officiel de CACI, « www.CACI.DZ ». Consulté le 13/06/2021 à 16 :20.

Voir le site officiel de l'ALGEX, « www.algex.dz ». Consulté le 13/06/2021 à 16 :00.

Voir le site officiel de SAFEX « www.SAFEX.dz » consulté le 13/07/2021 à 16 :40.

www.CAGEX.dz consulté le 13/06/2021 à 15 :30.

www.commerce.gov.dz. Consulté le 13/06/2021 à 18 :30

Table des matières

Table des matières

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des abréviations.

Introduction générales	1
Chapitre I : Aperçu sur le commerce extérieur	5.
Introduction.	5
Section 1 : les théories du commerce international	6
1.1 les théories classiques du commerce international.....	6
1.1.1 la théorie de l'avantage absolu chez Adam Smith	6
1.1.2 la théorie de l'avantage comparatif chez David Ricardo	7
1.1.3 la théorie de la dotation factorielle	8
1.2 les nouvelles théories du commerce international.....	10
1.2.1 l'approche néo factorielle.	11
1.2.2 l'approche néo technologique	11
1.2.3 la théorie macroéconomique	11
Section 2 : les facteurs déterminants et les organismes intervenants Dans le commerce international	13
2.1 les facteurs déterminants à l'exportation	14
2.1.1 les facteurs liés à l'exportation	14
2.1.2 les facteurs liés au dirigeant	16
2.1.3 les facteurs liés à l'environnement.....	17
2.2 les organismes intervenants dans les transactions internationales	19
2.2.1 la chambre de commerce internationale (CCI)	19
2.2.2 la banque mondiale BM	20
2.2.3 le fonds monétaire international (FMI)	20
2.2.4 l'organisation mondiale du commerce (OMC).....	21
2.2.5 l'organisation mondiale des douanes OMD.....	23
2.2.6 la conférence des nations-unies sur le commerce et le développement CNUCED.....	23
2.2.7 la commission des nations unies le droit commercial international (CNUDCI).....	24
Conclusion	24
Chapitre II : les mécanismes douaniers économique.	26
Introduction	27

Table des matières

Section 1 : généralités sur les mécanismes douaniers économique.....	27
1.1 définition de la douane	27
1.2 définition du régime douanier	28
1.3 définition du régime douanier économique.....	29
1.4 les finalités des régime douaniers économique	29
1.5 les caractéristiques des régimes douanière.....	30
1.5.1 l'exterritorialité	30
1.5.2 la suspension des droits et taxe	30
1.5.3 la cautionnement (engagement cautionné).....	31
1.6 les fonctions des régimes douaniers économique.....	31
1.6.1 le stockage	31
1.6.2 la transformation	32
1.6.3 l'utilisation en l'état.....	32
1.6.4 la circulation.....	32
1.7 les différents régimes douaniers	33
1.7.1 le régime de transport d'un point à l'autre du territoire douanier avec empreint de la mer	33
1.7.2 le régime transit sous douane	33
1.7.3 le régime de l'entrepôt des douanes.....	33
1.7.4 le régime d'usine exercée.....	35
1.7.5 le réapprovisionnement en franchise.....	35
1.7.6 l'admission temporaire.....	36
1.7.7 l'exportation temporaire.....	36
1.7.8 le régime des magasins centraux d'approvisionnement.....	37
Section 2 : l'importance des mécanismes douaniers et évolution du commerce international	37
2.1 les avantages des mécanismes douaniers est leur importance dans le commerce extérieur	37
2.1.1 pour le compte des usagers.....	38
2.1.2 pour le compte de l'état.....	38
2.2 les avantages fiscaux et douaniers accordés aux investissements.....	39
2.3 évolutions du commerce international	39
Conclusion.....	42
Chapitre III : les exportations hors hydrocarbures en Algérie	44

Table des matières

Introduction	42
Section 1 : aperçu global sur les exportations hors hydrocarbures en Algérie	44
1.1 évolution des exportations.....	44
1.2 l'évolution des exportations hors hydrocarbures	45
1.3 la structure des exportations hors hydrocarbures par groupe d'utilisation	46
Section 2 : les organismes d'aide aux exportations hors hydrocarbures	49
2.1 le rôle des organismes intervenants Dans la promotion des exportations hors hydrocarbures	49
2.1.2 l'agence nationale du commerce extérieur ALGEX.....	50
2.1.3 la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI)	51
2.1.4 la société Algérienne des foires et exportations (SAFEX).....	52
2.1.5 le fonds spécial de promotion des exportations (FSPE).....	53
2.1.6 l'association Nationale des exportations Algérienne (ANEXAK)	54
2.1.7 le couloir vert	55
2.2 les principaux avantages fiscaux accordés aux exportations hors hydrocarbures.....	55
2.1 exonérations en matière d'impôts directs.	55
2.1.1 l'impôts sur bénéfices des société (IBS).....	55
2.1.2 la taxe sur l'activité professionnelle (TPA)	55
2.1.3 suppressions du Versement forfaitaire (VF)	56
2.3 exonérations en matière de taxe sur le chiffre d'affaires	56
2.3.1 la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les opérations de center réalisées à l'exportation	56
2.3.2 franchises de la taxe sur la valeur ajoutée	56
2.3.3 restitutions de la TVA	57
2.3.4 exonérations de la taxe spécifique additionnelle (TSA).....	57
Conclusion.....	58
Chapitre IV : Analyse du mécanisme de perfectionnement actif pour la promotion des exportations hors hydrocarbures.....	59
Introduction	58
Section1 : démarche suivie pour bénéficiaire du régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif	58
1.1 modalités pratique empruntées pas l'entreprise SARL LA REIN DU FEUILLETAGE.	58
1.1.1 la présentation de la demande temporaire pour perfectionnement actif.....	59

Table des matières

1.1.2 placements de la marchandise sous régime ATPA	62
1.2 étude comparative des avantages d'admission temporaire pour perfectionnement actif par rapport au droit commun.	63
Section 2 : Mode d'apurements de perfectionnement actif	67
2.1 réexportations des produits compensateur	67
2.2 vérifications des déclarations.	68
2.3 le rôle du service de la gestion des acquis.....	68
2.4 l'opération d'exportation du produit fini obtenu après la transformation	69
Conclusion	70
Conclusions générales	72
Bibliographies	
Annexes	

Annexes

ANNEXE 01 : demande d'admission temporaire de marchandises pour perfectionnement actif.

DEMANDE D'ADMISSION TEMPORAIRE DE MARCHANDISES POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF

- 1^o) Nom, raison sociale et adresse :
a) du demandeur, importateur : **SARL LA REINE DU FEUILLETAGE**
b) des établissements ou du lieu où les marchandises importées doivent être transformée **Gueldamen Est Cne Amalou W.Béjaia Algérie**
- 2^o) Nature du perfectionnement actif : **TRANSFORMATION**
a) Transformation,
b) Ouvraison,
c) Complément de main-d'œuvre.
- 3^o) Marchandises importées :
a) Désignation commerciales : **FARINE DE BLE + SEMOLINA**
b) Numéros des sous-positions du tarif des douanes (à 10 chiffres) : **11 01 00 11 00**
11 03 11 29 20
c) Quantité nette par espèce de marchandise : **23 500,00 KGS**
d) Valeur (en monnaie étrangère) : **7 400,00 EUR**
e) Origine et provenance des marchandises : **Biélorussie (The Republic of Belarus)**
- 4^o) Mode de financement des marchandises importées (à préciser) : **Remise documentaire a vue**
- 5^o) Raison sociale et adresse de la banque de domiciliation : **AL SALAM BANQUE, Lot Boushaki 186 F Bab Azzouar Alger**
- 6^o) Nature de l'opération (indiquer l'utilisation qui sera faite dans le processus de fabrication des marchandises importées) : **Transformation en m'semen congelé**
- 7^o) Bureau des douanes auprès duquel seront accomplies les formalités de dédouanement :
a) A l'importation : **BEJAIA PORT**
b) A l'exportation : **BEJAIA PORT**
- 8^o) Délai nécessaire à l'opération envisagée : **Six (06) Mois**
- 9^o) Marchandises à réexporter (produit compensateur) :
a) Désignation commerciales : **M'SEMEN**
b) Numéros des sous-positions du Tarif des douanes (à 10 chiffres) : **19 02 20 99 00**
c) Quantités : **42.695 kgs**
d) Valeur (FOB) : **35.576,00 EUR**
e) Pays de réexportation : **British Virgin Islands**
f) Origine du produit exporté : **Algérienne**
- 10^o) Pourcentage du taux d'intégration (valeur ajoutée) : **100 %**
- 11^o) Pourcentage des quantités de matières contenues dans le produit exporté :
e) matières importées : **Semoule + Farine = 53,50%**
f) emballages importés : **00%**
g) matières d'origine étrangère acquise sur le marché intérieur : **NEANT**
h) matière d'origine nationale : **Emballage + Graisse végétale + Sel + Sucre + Eau = 46,50%**
- 12^o) Déchets de matières importées :
d) déchets récupérables ou non récupérables : **SSSF + SON + DECHETS = 0%**
e) pertes : **1,5%**
f) rebuts sur produits finis : **0%**
- 13^o) Exportateur réel des marchandises : **SARL LA REINE DU FEUILLETAGE**
- 14^b) Mode de paiement des opérations d'exportation : **Remise Documentaire**

Signature (Nom et qualité du demandeur)
(Date et cachet)

DIRECTEUR
MEKDOUR ABDELHAKIM

Sarl. LA REINE DU FEUILLETAGE
FABRICATION DE PATES
ALIMENTAIRES & COUSCOUS
R.C.N° 16 B 0183772-00 06
Gueldamen Est. Cne Amalou W. de Béjaia
Tel: 05 49 45 73 95 - 07 78 53 45 23

ANNEXE 02 : déclaration de mise a la consommation de semoule et farine.

2021-01-17 15:52:47.872

1 DECLARATION CODE 7802		2 LIBELLE A.T POUR PERFECT		3 FEUILLES total 0001		4 EXEMPLAIRE DOUANE total 0002		5 ENREGISTREMENT N° 2021-000897 (VALIDEE) DATE - HEURE 2021-01-17 15:51 CODE - BUREAU 79 BEJAIA-PORT		6 CACHET DU BUREAU											
7 IMPORTATEUR / EXPORTATEUR REEL SARL LA REINE DU FEUILLETAGE RN N° 26 TAHARACHAT AKBOU BEJAIA				8 SAISIE DU NUMERO NIF 001606018877267-00005 06000				9 PRODUCTION		10 FINANCEMENT 2		11 GENRE FOB		12 NAT. TRANS 4							
13 FOURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL MAGHREB DELICE LTD UNITED KINGDOM				14 PRIX TOTAL FACTURE NET (P.T.F.N) MONNAIE EUR MONTANT 5520,00				15 AUTRES FRAIS				16 MONNAIE ASSURANCES MONTANT									
17 PAYS ACHAT/VENTE CODE 586		18 PAYS DEST/DEF CODE 553		19 RELAT VENTE / ACHAT 1		20 COEF AJUST		21 SOLDE AUTRES ELEMENTS ET (P.T.F.N)				22 TAUX DE CHANGE 161,88790									
23 DECLARANT SARL TRANSIT BOUDEBZA CITE TOBAL RESIDENCE LA P 06000				24 N° AGREMENT 2009/51		25 LIG. REP 45		26 VALEUR EN DO 1197970,40				27 DOMICILIATION BANCAIRE 162/702/2020/4/10/00975/EUR									
28 MANIFESTE M 2021/58				29 LIGNE SOMMIER DATE 50 10/01/2021				30 Nbre Total (Galle Déclarée) 570				31 NATION MODE HELENE									
32 TRANSPORT DE / VERS L'ETRANGER IDENTIFICATION				33 POIDS TOTAL BRUT 23540,00				34 NATION MODE HELENE				35 LOCALISATION MOES CODE									
36 ARTICLE N° 0001		37 DESIGNATION DES MARCHANDISES (NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COLIS) - - - - De froment tendre FIRST GRADE WHEAT FLOUR, IN POLYPROPYLENE BAGS 50KG				38 REGIME FISCAL 505		39 ORIGINE 1101001200		40 CODE STATISTIQUE		41 POIDS NET 18500,00		42 VALEUR EN DA 898477,80		43 TAR. PREF NON		44 QUANT. COMPLETE 18500			
45 ARTICLE N° 0002				46 DESIGNATION DES MARCHANDISES (NOMBRE, NATURE, MARQUES, N° CONTAINER ET N° DES COLIS) - - - - De froment (ble) tendre et de peautre SEMOLINA, IN POLYPROPYLENE BAGS 25KG				47 REGIME FISCAL 505		48 ORIGINE 1103112920		49 CODE STATISTIQUE		50 POIDS NET 5000,00		51 VALEUR EN DA 299492,61		52 TAR. PREF NON		53 QUANT. COMPLETE 5000	
54 PIECES JOINTES 210-215-610-620-648-650-655-910-				55 LIEUX D'UTILISATION OU D'ENTREPOSAGE DES MARCHANDISES ADMISES SOUS LE COUVERT D'UN REGIME SUSPENSE 3 BEJAIA				56 DELAI 6				57 TAUX. SUSP 100		58 MONNAIE PLUS-VALUE		59 MONTANT					
60 CODE N° DECL REGIME DOUANIER PRECEDENT DATE CODE				61 DELAI				62 TAUX. SUSP		63 MONNAIE PLUS-VALUE		64 MONTANT		65 MARQUE GENRE INDICATIONS VEHICULES PARTICULIERES ANNEE							
66 CODE TAXE				67 QUOTITE		68 ASSIETTE		69 MONTANT		70 CODE TAXE				71 QUOTITE		72 ASSIETTE		73 MONTANT			
D.D				30,00		898477,00		269543,10		D.D				30,00		299492,00		89847,60			
T.C.S				,00		898477,00		,00		T.C.S				,00		299492,00		,00			
T.V.A				,00		1168020,10		,00		T.V.A				,00		389339,60		,00			
74 MODE DE PAIEMENT				75 TRANSIT / SCHEMEMENTS APPoses				76 AUTORISE PAR : N° : DU :				77 OBSERVATIONS manifeste annote GLOBAL									
78 COMPTANT X				79 NOMBRE MARQUES				80 ENGAGEMENTS SOUSCRITS A				81 A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mettre sous le présent régime douanier les marchandises décrites dans cette déclaration									
82 R.U.S R.P.S				83 DATE (LIMITE) BUR.FRONT BUR.DEST				84 Fait A 79				85 Le Déclarant YAKOUBI Nabila Déclarante en Douane									
86 TOTAL 2.160,00				87 QUITTANCE CONSIGNATION DU CONSIGNATION DROIT ET TAXES				88 A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mettre sous le présent régime douanier les marchandises décrites dans cette déclaration				89									
89 CONSIGNATION PENALITES				90 QUITTANCE PENALITES				91 DATE				92 SIGNATURE DU CAISSIER									

ANNEXE 03 : autorisation de libre circulation.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX ET DES CONTROLES TECHNIQUES

AUTORISATION DE LIBRE CIRCULATION

MARCHANDISE INDEMNÉ

- Loi N° 87/17 du 1^{er} Août 1987.
- Décret exécutif N° 93-286 du 23 Novembre 1993.

N° : 93/2021



Nom et adresse de l'expéditeur : JSC, LIDAKHLE BOPRODUCT - BIÉLORUSSIE

Nom et adresse de l'importateur : SARL LA REINE DU FEUILLETAGE - BESMA

Autorisation préalable à l'importation : /

Date d'entrée : 10/01/2021

Moyen de transport : HELENE

Nature du produit : FARINE ET SEMOLLE DE BLE

Quantité ou nombre de colis : 18,500 T + 05,000 T

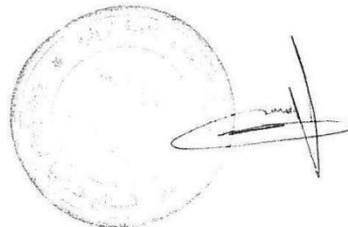
Certificat phytosanitaire N° : 04/009-20/00424 - Bs Du : 11/11/2020

Délivré par : P.V. DE BIÉLORUSSIE Lieu de délivrance : BIÉLORUSSIE

Nom du fonctionnaire autorisé : M^{me} RESINE EB HAMMAT Wilaya de : BESMA

Date : 25/01/2021

Cachet et Signature



ANNEXE 04 : facture originale.

MAGHREB DELICE LTD

69 Clarence House the Boulevard Leeds LS10 1LG West Yorkshire, United Kingdom
 Email : sales.maghrebdelice@gmail.com REG
 : 12848543



Sarl La Reine Du Feuilletage
 Gueldamane EST AMALOU (W) BEJAIA Algeria

Preformat invoice Number : MAG 001/20

Date : 15/12/2020

Original

Dear Sirs,

We hereby provide you with our commercial Invoice with details a full description of goods, Quantity, Unit Price, and Total Price specific to your order.

Itemized Description :

NAME OF GOODS	QTY	UNIT PRICE EURO	TOTAL PRICE EURO
First Grade Wheat Flour, In Polypropylene Bags 50kg	370	11,00	4070,00
Semolina, In Polypropylene Bags 25kg	200	7,25	1450,00
Total commercial Invoice Value Of Goods Supplied			5520,00
Freight Cost			1880,00
Total commercial Invoice Value(CFR) Incoterms 2010 Bejaia Port, Algeria			7400,00
Total Value of commercial Invoice Excluding Vat			7400,00€

Total commercial Invoice : Seven Thousand Four Hundred Euros Only

Payment Terms : Transfer Libre (180) days from sight

Beneficiary Bank Name : Paysera LT, UAB

Beneficiary Bank Address : Pilaitės Pr. 16, Vilnius, LT-04352, Lithuania

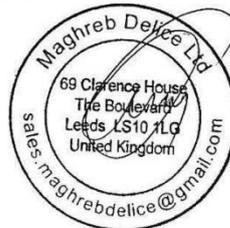
IBAN : LT313500010009620711

Beneficiary SWIFT Code : EVIULT2VXXX

Receiving Bank : Al Salam Bank Algeria Agence Bab Ezzouar

SWIFT Code : SALGDZALXXX

AL SALAM BANK ALGERIA
 فرع باب الزوار
 186 شارع بو سحاف باب الزوار
 DOMICILIATION : IMPORT / EXPORT
 16/27/02/2020 41000975 EUR
 Alger le 27/12/2020



ANNEXE 05 : la déclaration d'entrée de produit.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التجارة

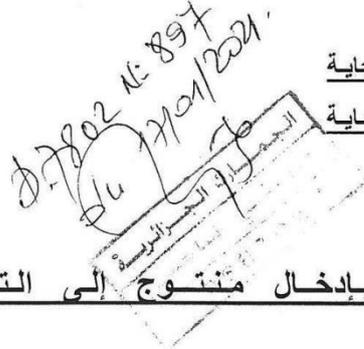
24 مارس 2021

بجاية في

مديرية التجارة لولاية بجاية

مفتشية الحدود ميناء بجاية

رقم: 04/2021

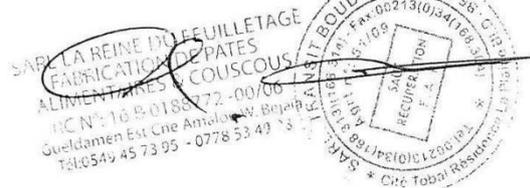


- ترخيص بإدخال منتج إلى التراب الوطني -

تبعاً للمراسلة رقم 1855/م.ج.ت.س/2021 المؤرخة في 21 مارس 2021 الصادرة عن المديرية الجهوية للتجارة سطيف و تنفيذاً لمحتوى المراسلة المرفقة لها تحت رقم 515/و.ت.م.ع.ر.ا.ق.غ/م.ف.ر.ح/2021 المؤرخة في 21 مارس 2021 عن المديرية العامة للرقابة الإقتصادية و قمع الغش - الجزائر و التي مفادها أن ش.ذ.م.م "الاران ذو فويتاج" الكائن مقرها بالمكان المسمى قلدمان شرق بلدية امالو- بجاية ، قد أستفادت من ترخيص وزاري لإدخال الحمولة المقدرة ب 23,500 طن من "سميد + فريئة قمح للتحويل الصناعي " الموقوفة على مستوى ميناء بجاية بموجب مقرر رفض رقم 08 بتاريخ 2021/02/01، مع استعمال المنتج غير المطابق المتمثل في 5 طن من منتج "سميد" في انتاج العجائن و تصديرها وفقاً لنظام القبول الجمركي المؤقت.



تاريخ و تأشير و ختم المستورد
أو ممثله المؤهل قانوناً
(للاشعار بالإستلام)



Le résumé

L'objet de notre mémoire est d'étudier les facilitations douanières accordées aux entreprises exportatrices à travers l'utilisation des régimes douaniers économiques.

ces derniers répondent tous à une même vocation économique à double caractère dont le premier est attractif et le second est productif. L'aspect attractif se traduit par les avantages qu'offrent les régimes notamment la suspension des droits et taxes, le caractère productif se traduit par les opportunités offertes aux opérateurs économiques de développer leur unités économique de fabrication. Après l'analyse de régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif qu'utilise l'entreprise SARL LA REIN DU FEUITTAGE, nous avons constatés que ce régime procure beaucoup d'avantages financiers et économiques à cette entreprise. Cependant, malgré les dispositifs d'aide et les facilitations accordées aux exportateurs, le développement des exportations hors hydrocarbures en Algérie reste faible.

Mots clefs : les régimes douaniers économiques, les exportations hors hydrocarbures, régime du perfectionnement actif, avantages fiscaux.

The summary:

The object of our thesis is to study the customs facilitation granted to exporting companies through the use of economic customs regimes, the latter all respond to the same dual economic vocation of which the first is attractive and the second is productive, The attractive aspect is reflected in the advantages offered by the regimes, in particular the suspension of duties and taxes, the productive nature is reflected in the opportunities offered to economic operators to develop their economic manufacturing units. After the analysis of the temporary admission regime for inward development used by the company SARL LA REIN DU FEUITTAGE, we have observed that this regime provides many financial and economic advantages to this company. Despite the aid mechanisms and the facilities granted to exporters, the development of non-hydrocarbon exports in Algeria remains weak.

Keywords: economic customs regimes, non-hydrocarbon exports, inward processing regime, tax benefits.

الخلاصة

الهدف من رسالتنا هو دراسة التسهيلات الجمركية الممنوحة للشركات المصدرة من خلال استخدام الأنظمة الجمركية الاقتصادية، حيث تستجيب الأخيرة جميعها لنفس المهنة الاقتصادية المزوجة التي تعتبر الأولى جذابة والثانية منتجة، ينعكس الجانب الجذاب في المزايا التي توفرها الأنظمة، ولا سيما تعليق الرسوم والضرائب، وتتبعكس الطبيعة

الإنتاجية في الفرص المتاحة للمشغلين الاقتصاديين لتطوير وحدات التصنيع الاقتصادية الخاصة بهم. بعد تحليل نظام SARL LA REIN DU FEUITTAGE، لاحظنا أن هذا النظام يوفر العديد من المزايا المالية والاقتصادية لهذه الشركة. على الرغم من آليات المساعدة والتسهيلات

الممنوحة للمصدرين، لا يزال تطوير الصادرات غير المحروقات في الجائز ضعيفاً.

الكلمات المفتاحية: أنظمة الجمارك الاقتصادية، الصادرات غير المحروقات، نظام المعالجة الداخلية، المزايا

الضريبية